

## NOTE DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

L'UNIDIR est fier de vous présenter sa nouvelle revue : le *Forum du désarmement*. Avec ce trimestriel au style innovateur, qui succède à *Lettre de l'UNIDIR* publiée pendant dix ans, nous comptons vous offrir des articles de qualité. Le *Forum du désarmement* est le premier témoin de la nouvelle image que veut donner l'Institut.

Chaque numéro du *Forum du désarmement* portera sur un thème relevant de la sécurité et du désarmement. Le Commentaire spécial d'un expert tiendra lieu d'introduction et les différents articles présentés examineront le sujet choisi ; la rubrique Tribune libre comprendra des articles plus courts n'ayant pas nécessairement de lien avec le thème principal ; notre sélection de sites Internet sera un point de départ très pratique pour accéder rapidement à des sources d'information utiles ; et la section sur les activités de l'UNIDIR exposera les différents projets de l'Institut avec les coordonnées des personnes à contacter et sera régulièrement mise à jour. Chaque trimestre, nous vous présenterons également les dernières publications de l'Institut.

Notre premier numéro, « Le nouveau débat sur la sécurité » analyse les directions qui s'offrent au désarmement et à la sécurité pour la prochaine décennie. Certains auteurs examinent les différents aspects des questions de défense dans ce monde en pleine évolution caractérisé par la mondialisation. D'autres tentent de redéfinir la sécurité par le biais d'approches non classiques de la sécurité, comme l'environnement. D'autres encore soutiennent que l'après-guerre froide est terminé et que nous sommes déjà entrés dans une nouvelle période, qui appelle non seulement une nouvelle logique, mais aussi une redéfinition de la sécurité elle-même. Nous espérons que grâce aux différentes opinions exprimées dans ce *Forum du désarmement*, le débat sur la sécurité vous apparaîtra sous un jour nouveau. Ce numéro vient compléter la dernière *Lettre de l'UNIDIR*, qui faisait le bilan des dix dernières années en matière de désarmement. Les prochains numéros du *Forum du désarmement* devraient s'intéresser au traité sur les matières fissiles qui fait actuellement l'objet de négociations à Genève, aux inspections sur places, aux armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à différents processus de paix.

L'UNIDIR se félicite de la signature, le 31 octobre 1998, par les seize Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères – moratoire qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre dernier. La déclaration du moratoire fait expressément référence à la conférence sur la prévention des conflits, le désarmement et le développement, qu'avaient organisée conjointement le PNUD et l'UNIDIR à Bamako en 1996. Nous nous réjouissons du succès obtenu par cette initiative régionale et maintenons notre engagement pour la promotion de la paix, du désarmement et de la sécurité en Afrique occidentale.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer la nomination, par le Secrétaire général de l'ONU, de Péricles Gasparini Alves au poste de directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, à Lima (Pérou).

Pérides, collaborateur de l'Institut depuis près de dix ans, s'est intéressé dernièrement, en tant que chef des affaires politiques, à la prolifération des armes légères et de petit calibre ainsi qu'à un projet à plus long terme sur les technologies spatiales à double usage. Il a également été le rédacteur en chef de la *Lettre de l'UNIDIR* entre 1995 et 1997. Nous lui souhaitons une totale réussite dans cette nouvelle direction : que ses initiatives au Centre de Lima soient couronnées de succès.

Nous vous convions à venir vous inscrire sur notre site Internet ([www.unog.ch/unidir](http://www.unog.ch/unidir)) pour prendre part à notre conférence électronique. L'Institut cherche, en effet, à relancer le débat au niveau international en rassemblant les idées novatrices sur le désarmement et la sécurité. N'hésitez pas à nous envoyer vos idées et vos réactions. Nous nous ferons un plaisir de les diffuser.

Nous souhaiterions ici adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la création de cette nouvelle revue par leurs réactions, leurs suggestions et leur contribution tant au niveau du contenu que de la maquette de cette publication. L'équipe du *Forum du désarmement* attend avec impatience vos commentaires. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et à nous soumettre vos propositions d'articles pour la section Tribune libre, en écrivant à l'adresse suivante : [dforum@unog.ch](mailto:dforum@unog.ch). Soyez à l'affût des prochaines modifications qui ne manqueront pas d'intervenir dans nos publications et dans notre programme de diffusion électronique alors qu'approche le vingtième anniversaire de l'UNIDIR en l'an 2000.

***Kerstin Hoffman***

## COMMENTAIRE SPÉCIAL

Le 11 juin 1998, la Pendule de l'apocalypse – baromètre publié par le *Bulletin of Atomic Scientists* pour symboliser l'imminence de l'Armageddon nucléaire – a été avancée de cinq minutes et indique aujourd'hui minuit moins neuf. Cette décision traduit l'anxiété qui étreint le monde après que l'Inde, et ensuite le Pakistan, aient franchi le seuil nucléaire, affirmant que c'étaient précisément la sécurité nationale et l'échec des Etats dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures résolues et irréversibles pour un monde exempt d'armes nucléaires, qui justifiaient l'acquisition de telles armes. Ainsi, la communauté mondiale semble aujourd'hui se résigner à l'arrivée de deux nouveaux Etats dans le « club nucléaire ». Cette évolution vient, par ailleurs, aggraver un climat de sécurité déjà fort complexe où les difficultés classiques de la sécurité sont combinées à de nouvelles menaces non militaires, comme l'effondrement du système financier asiatique ou le cyberterrorisme.

Aujourd'hui, les 36 000 ogives nucléaires des cinq Etats dotés d'armes nucléaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constituent une très lourde menace pour le monde. Les cinq puissances nucléaires reconnues ne semblent cependant pas aller sérieusement dans le sens de l'élimination des armes nucléaires, engagement auquel elles avaient pourtant toutes souscrit. On constate par ailleurs que, bien qu'elles aient été conclues et soient entrées en vigueur, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques n'ont pas encore recueilli une adhésion universelle et les soupçons se multiplient quant à la possibilité que certains pays membres continuent de produire de telles armes en toute clandestinité. Cela étant, de nombreux pays poursuivent leur fabrication de missiles à longue portée, une situation qui risquerait de relancer la course aux armements pour les systèmes de défense antimissile balistique et d'accroître la prolifération des missiles. Si l'on tient compte du facteur des nouvelles technologies, ces différentes courses aux armements pourraient bien prendre des dimensions extraterrestres et conduire à l'implantation d'armes dans l'espace.

Pour ce qui est des armes classiques, vingt-cinq conflits armés majeurs – pour la plupart intra-étatiques – ont fait rage en 1997. Plusieurs conflits ancestraux entretiennent les tensions entre les Etats et les différends ethniques qui ont été mal maîtrisés ont dégénéré et débouché sur des conflits intra-étatiques meurtriers. Les armes légères et de petit calibre représentent aujourd'hui une très grande menace pour la paix et la sécurité internationales. En effet, leur prolifération est attisée par un commerce lucratif et profite de la zone grise, à la périphérie des intérêts nationaux et légitimes en matière de sécurité. Les armes légères et de petit calibre sont aujourd'hui responsables d'innombrables victimes – pour 90 % des civils – dans les conflits intra-étatiques ou inter-étatiques.

Dans cette phase de transition vers un nouveau millénaire quel peut être notre programme d'action sur la base des réalités actuelles ? Premièrement, il faut continuer d'étayer la confiance et la foi de la communauté internationale dans le désarmement multilatéral et les traités sur la limitation des armements, soutien qui implique des mécanismes de vérification rigoureux et intrusifs qui soient efficaces et non discriminatoires. Afin de rétablir le respect des engagements pris, il convient d'élaborer

les procédures à suivre lorsque des cas de non respect sont mis en évidence. Il est apparu que les sanctions économiques – plus particulièrement celles qui touchent les gens plutôt que les gouvernements – sont, non seulement préjudiciables pour la société civile, qui est innocente, mais se révèlent souvent inefficaces pour infléchir l'attitude des gouvernements. La communauté internationale doit impérativement trouver d'autres moyens pour priver certaines nations de leurs privilèges. A moins que les traités et les résolutions du Conseil de sécurité, qui ont force obligatoire, soient appliquées dans le délai imparti, les normes juridiques du désarmement et de la limitation des armements n'auront aucune influence.

Ces normes ne peuvent se perpétuer elles-mêmes – leur efficacité est en grande partie liée à l'importance qu'elles peuvent avoir dans les politiques et pratiques nationales. Ce ne sera que le jour où les Etats nations travailleront en collaboration avec les organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, que la communauté mondiale aura la meilleure chance de créer et d'appliquer les normes qui s'imposent pour atteindre l'objectif solennel de paix et de sécurité internationales inscrit dans la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, la société civile doit jouer un rôle plus important pour faire progresser les causes jumelles que sont le désarmement et la sécurité car, en fin de compte, ce sont des civils qui sont victimes de la poursuite des projets militaires de leurs dirigeants nationaux ou locaux. La Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel est le fruit d'une remarquable synergie entre, d'une part, une coalition d'organisations non gouvernementales fortement engagées et, d'autre part, un groupe d'Etats Membres. Une telle synergie ne sera pas toujours possible. En revanche ce qui peut se renouveler c'est cette formidable prise de conscience sociétale et la volonté qui en découle d'engager une action contre le recours aux armes et à la violence pour résoudre les problèmes. Une résistance sociétale non violente contre les armements et les conflits est très certainement favorisée dans les pays où la démocratie est forte, les affaires publiques sont bien gérées et les droits de l'homme respectés. Il peut toutefois arriver que même des gouvernements élus démocratiquement soient devancés par une vague de fond populaire. La société civile internationale peut influencer sur la sécurité du nouveau millénaire en tirant sa motivation et son énergie des multiples exemples qui ont démontré le pouvoir du peuple au niveau national.

Alors seulement les gouvernements se consacreront davantage à la sécurité des hommes et au développement humain qu'aux dépenses militaires et à l'acquisition d'armements. Et alors seulement les peuples qui ont proclamé la Charte des Nations Unies bénéficieront-ils pleinement de la promesse prise par cet engagement historique.

Troisièmement, de nouvelles doctrines en matière de sécurité – reflétant une nouvelle vision – sont nécessaires pour le nouveau millénaire. Dans les domaines économique et écologique, d'éminents rapports ont été publiés comme les rapports Brandt ou Brundtland qui définissaient une ligne de conduite mondiale. Dans les domaines de la sécurité et du désarmement, des rapports comme celui de la Commission de Canberra ou les études effectuées par différents groupes d'experts sur la base des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ont traité plus particulièrement de certaines questions et certaines catégories d'armes. Nous devons aujourd'hui convoquer un groupe réunissant les meilleurs experts dans les domaines du désarmement et de la sécurité pour examiner l'ensemble des problèmes de sécurité qui attendent le vingt-et-unième siècle. Le document final de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'aura probablement pas la même pertinence d'un point de vue visionnaire ni la même précision d'analyse que le document d'un groupe d'experts engagé dans cet examen de fond. Cet exercice pourrait être associé à l'Assemblée du millénaire et pourrait soit s'inscrire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies soit relever d'un groupe international.

Notre objectif commun pour le prochain millénaire, ou du moins pour sa première décennie, doit être la fin du recours à la force pour arbitrer les conflits, l'abolition des armes nucléaires pour parachever la délégitimation et l'élimination de toutes les armes de destruction massive et enfin des coupes claires dans les arsenaux d'armes classiques, le trafic des armes et les dépenses militaires. Le cadre politique nécessaire à cet effet est inéluctablement lié aux mesures de désarmement qui s'imposent pour garantir un ordre mondial dans lequel prévaudraient la règle de droit et un système de sécurité commune et coopérative.

*Jayantha Dhanapala*

Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement



## La sécurité de l'après-guerre froide : les occasions manquées

Rebecca JOHNSON

La guerre froide entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique l'a emporté dans le domaine de la sécurité dès 1945, avec la fin de la seconde guerre mondiale, et jusqu'en 1989. Les revendications d'indépendance et de démocratie des pays du bloc de l'Est annonçaient, en effet, une nouvelle période : l'après-guerre froide. C'était un temps grisant, plein d'optimisme et riche de possibilités. George Bush parlait d'un « nouvel ordre mondial ». Certains experts évoquaient dans leurs analyses la « fin de l'histoire » ; d'autres proclamaient le triomphe de la démocratie sur le totalitarisme. L'on se prenait à espérer qu'avec la fin de la paranoïa et du gaspillage induit par la rivalité bipolaire, des initiatives de défense collective, comme celles définies par les commissions Brandt et Brundtland dans les années 80, pourraient être envisagées. Malgré la dissolution de l'Union soviétique et de l'Organisation du Traité de Varsovie (ou Pacte de Varsovie), la répartition tant redoutée de l'arsenal nucléaire soviétique entre plusieurs nouveaux Etats fut évitée<sup>1</sup>. Des classes entières d'armes nucléaires furent retirées et d'autres furent mises hors d'état d'alerte. La confrontation nucléaire, qui opposait l'Est et l'Ouest depuis plusieurs décennies, semblait céder la place à une certaine coopération que venaient confirmer les différents traités sur la maîtrise des armements et la participation de la Russie à de nouveaux régimes de sécurité comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les consultations pour les questions économiques, notamment dans le cadre du G-8.

Cet optimisme s'est en grande partie envolé en moins d'une décennie. La Fédération de Russie et quelques Etats voisins qui sont d'anciens pays de l'Union soviétique, connaissent aujourd'hui de sérieux troubles économiques et politiques. L'économie des tigres asiatiques s'effondre, ce qui provoque des bouleversements politiques dans toute la région et vient mettre en péril les hypothèses, voire la stabilité, des institutions financières occidentales. La grande coalition de forces qui s'était engagée contre l'Iraq après qu'il eut envahi le Koweït, et dont George Bush était si fier, a cédé la place à une guerre des nerfs entre l'UNSCOM et Saddam Hussein. Cette guerre d'usure a fait voler en éclats la coopération qui prévalait entre les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU au début de l'après-guerre froide et a compromis la logique occidentale en matière de sécurité durant les années 90. L'entrée en vigueur de certains accords de maîtrise des armements a été paralysée par les retards que connaissaient certains processus de ratification et par des différends autour des questions de financement. Pendant ce temps, on laissait passer d'autres occasions de réduire et maîtriser les armements. La conclusion, après tant d'années, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été très largement perçue comme un succès qui venait renforcer la norme internationale contre la prolifération nucléaire ; mais moins de dix-huit mois après la conclusion de ce traité, l'Inde, et ensuite le Pakistan, ont procédé à des explosions nucléaires, suscitant de sérieuses craintes quant à la viabilité et à la crédibilité du régime de non-prolifération.

---

Mme Rebecca Johnson est la directrice de *The Acronym Institute*. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais et à la politique nucléaire du Royaume-Uni.

D'un point de vue purement descriptif, nous sommes encore dans la première décennie de l'après-guerre froide, mais si l'on examine les préoccupations en matière de sécurité, on constate qu'elles sont déjà très éloignées des possibilités envisagées durant les premières années qui ont suivi la chute du mur de Berlin. Dans cette analyse, nous mettrons l'accent sur deux points précis. D'une part, les conséquences de ces occasions manquées pour les débats sur la politique de maîtrise des armements et, d'autre part, les choix des Etats-Unis qui, en tant que puissance hégémonique de l'après-guerre froide, avaient les moyens et l'occasion d'influencer l'avenir.

### *La guerre froide*

La guerre froide se caractérisait par une rivalité idéologique et militaire entre les Etats-Unis et l'URSS, alors dominée par la Russie. Les Etats-Unis parlaient de liberté et de démocratie ; l'Union soviétique proclamait la paix et la liberté. Ils ont chacun accumulé de grandes quantités d'armes, classiques et nucléaires, dans une course aux armements prolongée, qui fut à l'origine d'importants dommages écologiques et de sérieuses difficultés économiques pour leurs propres populations et pour leurs alliés. Par le biais « d'aides », qui prenaient la forme de livraisons d'armes et d'activités secrètes de renseignement, mais aussi par le soutien qu'ils apportaient à certaines élites locales (souvent corrompues), ils ont entretenu certains conflits, par adversaires interposés, en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Ils cherchaient à se partager le monde et à se répartir les institutions internationales en fonction de l'influence qu'ils pouvaient exercer sur celles-ci, en particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence du désarmement. Ils réagissaient invariablement comme des adversaires soupçonneux, quasi paranoïaques : ce que l'un acceptait, l'autre le refusait. Ils pouvaient, par la suite, adopter des positions inverses. Si les Etats-Unis étaient disposés à envisager une réduction des essais nucléaires ou un arrêt de la production de matières fissiles, l'Union soviétique soupçonnait les Etats-Unis de vouloir geler une situation dans laquelle elle se trouvait en position d'infériorité ; si les Soviétiques étaient prêts à proposer de telles mesures, les Américains étaient persuadés qu'ils dissimulaient des projets clandestins. A chaque fois que les Etats-Unis évoquaient la question de la vérification, les Soviétiques soupçonnaient les propositions américaines, circonstanciées et intrusives, de cacher des opérations d'espionnage ; à son tour, la réticence soviétique à l'égard de cette intrusion était invariablement interprétée comme masquant une mauvaise intention. Les Etats-Unis bénéficiaient au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, de la présence de leur plus proche allié : le Royaume-Uni. Quant à la France, qui était elle aussi membre de l'OTAN – même si elle ne participait pas à la structure des commandements militaires intégrés – elle avait des intérêts stratégiques propres, en Afrique et en Asie, qui allaient parfois à l'encontre des positions anglo-américaines. Pour ce qui est de l'Union soviétique et de la Chine, leur relation était très complexe : ils étaient les alliés communistes face à l'Occident capitaliste, mais avaient néanmoins leurs propres rivalités territoriales, politiques et idéologiques. Cette rivalité bipolaire a paralysé le Conseil de sécurité et a rendu extrêmement difficile la maîtrise des armements. Chacune des superpuissances avait sa propre sphère d'influence, ce qui venait fausser les relations politiques au niveau mondial.

### *Les occasions manquées de l'après-guerre froide*

La période de l'après-guerre froide a été perçue, dans un premier temps et par beaucoup, comme l'occasion de dissoudre ou de modifier les alliances militaires représentant les blocs Est et Ouest, à savoir le Pacte de Varsovie et l'OTAN. Le Pacte de Varsovie s'est bien désintégré, mais quant à l'Alliance atlantique, plutôt que de céder la place à une nouvelle structure de sécurité, qu'elle soit européenne ou nord-atlantique, elle a cherché à redéfinir son rôle et sa fonction. Le maintien de



L'OTAN en tant qu'alliance nucléaire ou militaire n'était pas inévitable et l'on risque de s'apercevoir que c'était une erreur et qu'elle pourrait nous coûter cher. Les anciens pays du bloc de l'Est souhaitaient être admis en Europe et s'identifier avec l'Occident pour des raisons essentiellement économiques, afin de conforter leurs nouvelles démocraties et prendre leurs distances avec la Russie. Plusieurs d'entre eux étaient davantage attirés par la perspective d'adhérer à l'Union européenne qu'à l'OTAN ; ils espéraient d'ailleurs que l'Alliance atlantique serait remplacée par une nouvelle architecture paneuropéenne de sécurité. La Pologne et la République tchèque n'ont donc décidé de faire pression pour être admis à l'OTAN que lorsqu'il est devenu évident que l'Union européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (le prédécesseur de l'OCSE), en raison de son manque de ressources financières et de sa marginalisation politique, ne leur offraient pas de telles perspectives.

L'incitation visant à subordonner l'élargissement de l'OTAN à un accroissement de ses capacités militaires est venue d'un consortium de fabricants d'armes américains<sup>2</sup>. Alors qu'elle se dirige ouvertement vers des missions humanitaires, des activités de gestion des conflits et des opérations de rétablissement de la paix, comme l'avait indiqué en 1992 le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale dans la Déclaration de Petersberg, l'OTAN intervient de plus en plus souvent dans des actions à caractère humanitaire. Cette évolution exerce une influence positive sur les relations publiques et permet à l'Organisation de conserver des budgets supérieurs à ce qui serait jugé acceptable en d'autres circonstances<sup>3</sup>. Le déploiement d'armes nucléaires en tant de paix sur le territoire de sept pays européens, dans le cadre d'accords de partage nucléaire, et la possibilité du recours en premier (même en dernier ressort) pourraient être remis en question. Reste que l'OTAN, même si elle n'a pas d'adversaire auquel elle puisse être comparée, continue d'accroître ses capacités et poursuit sa modernisation en tant qu'alliance essentiellement militaire et nucléaire. Alors qu'on ne cesse de lui rappeler les insuffisances de ses forces classiques, Moscou a préféré réaffirmer à nouveau l'importance de ses forces nucléaires (comme moyen d'égaliser les forces de ses adversaires plutôt que comme projection de puissance) et ralentir le processus de maîtrise des armements pour répondre à l'élargissement de l'OTAN et à ce qu'il percevait comme une instabilité et une menace croissantes sur son flanc sud.

Les années 1987 à 1995 ont été extrêmement importantes pour la maîtrise des armements. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (ou Traité FNI) en 1987 a été suivi des accords START I et II puis du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. La Convention sur les armes chimiques a été conclue et signée, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été prorogé pour une durée indéfinie et les négociations pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont continué. La relation bilatérale russo-américaine était un élément déterminant de toutes ces négociations. De nombreux problèmes étaient examinés lors de sommets de haut niveau et dans le cadre de négociations bilatérales continues pour préparer le terrain et présenter ensuite un front commun. Pour ce qui est du TNP, une position commune était adoptée en 1995 par quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont énoncé ensemble leur politique en matière de garanties de sécurité à l'égard des Etats non dotés d'armes nucléaires et se sont déclarés favorables à la reconduction pour une durée indéfinie du TNP. La Chine restait un peu à l'écart, mais une fois qu'elle eut adhéré au TNP en 1992 et après qu'elle eut pris part aux discussions des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en marge du Traité d'interdiction complète des essais, elle était davantage impliquée dans les débats avec les autres puissances, même si des divergences importantes subsistaient sur des points comme le non-recours en premier, les garanties de sécurité inconditionnelles et les explosions nucléaires à des fins « pacifiques ».

Dès 1995, plusieurs aspects positifs de la coopération russo-américaine de l'après-guerre froide ont commencé à disparaître. On peut apporter à cela plusieurs explications. Nous allons nous limiter, pour le propos de cet article, aux raisons qui ont directement trait à la sécurité et à la maîtrise des armements. Il s'agit principalement de l'élargissement de l'OTAN, de la volonté des Américains de

déployer des systèmes de défense antimissile stratégique et de théâtre, le manque évident de fonds et de moyens dont disposait la Fédération de Russie pour pouvoir assumer le démantèlement de ses armes et de ses installations et pour protéger – contre les accidents, les vols et les actes de terrorisme – son infrastructure nucléaire, qui tombait en ruines. L'enthousiasme initial du gouvernement Clinton pour la maîtrise des armements et les programmes d'assistance soutenus par les deux partis de la Chambre des représentants, comme le programme Nunn-Lugar, a été réfréné en 1994, après que le camp républicain eut remporté la majorité au Congrès. Dès lors, Jesse Helms, adversaire invétéré de la maîtrise des armements, assumait la présidence de la Commission sénatoriale des relations extérieures. Les Républicains ont donc commencé à freiner certains processus de ratification et de financement et à faire pression pour obtenir, à titre de réciprocité, le financement de certains programmes militaires. Ils avaient des projets ambitieux de systèmes de défense antimissile et de bonne gestion des stocks nucléaires, et se réservaient la possibilité de poursuivre la modernisation – déstabilisante – de leurs systèmes d'armes nucléaires.

Les négociateurs russes ont à plusieurs reprises dénoncé, à Genève et à New York, l'attitude des Etats-Unis qui semblaient croire que la position russe allait de soi. Les Russes n'avaient pas prévu cette conséquence de leur « partenariat politique ». Ils étaient furieux de n'avoir pas été dûment consultés sur certaines décisions fondamentales prises lors des négociations portant sur le TICE – en particulier celle annoncée en août 1995 sur « l'option zéro<sup>4</sup> » – négociations qui avaient devancé et perturbé les pourparlers des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Pour les Russes, le fait de perdre leur rôle de protagoniste principal était un point particulièrement sensible. Ils estimaient, en outre, que les Etats-Unis ignoraient ouvertement leurs intérêts, à cause de leur influence militaire et économique décroissante. Par ailleurs, les Etats-Unis semblaient s'intéresser davantage à la Chine qu'ils percevaient à la fois comme un acteur essentiel et comme une menace potentielle croissante (du moins dans certaines régions).

Les responsables militaires se sont très vite retrouvés sous pression, laissant loin derrière eux l'euphorie qui avait gagné le camp « vainqueur » de la guerre froide : ils devaient dégager des « dividendes » de la paix en diminuant le nombre de leurs forces et de leurs armements et en réduisant le niveau des dépenses. On parlait alors de consacrer l'argent ainsi économisé à la santé, à l'éducation, à l'environnement et à la lutte contre la pauvreté dans les quartiers déshérités. La Conférence de Rio en 1992 et les craintes grandissantes que suscitaient à l'échelon international les changements climatiques et la dégradation de l'environnement expliquent la priorité donnée aux études qui examinaient la sécurité sous un angle plus large et concluaient que la coopération devait l'emporter sur l'affrontement afin de trouver des solutions plus judicieuses<sup>5</sup>. L'on aurait pu imaginer que ce raisonnement allait influencer la planification des questions de sécurité, incitant à une réévaluation des priorités et de la répartition des ressources. Eh bien ! pas du tout. Pour remplacer la menace soviétique, les autorités militaires ont découvert les menaces pernicieuses posées par l'incertitude, notamment par les « guerres asymétriques et conflits de moindre échelle<sup>6</sup> ».

*Les responsables militaires se sont très vite retrouvés sous pression, laissant loin derrière eux l'euphorie qui avait gagné le camp « vainqueur » de la guerre froide : ils devaient dégager des « dividendes » de la paix en diminuant le nombre de leurs forces et de leurs armements et en réduisant le niveau des dépenses. On parlait alors de consacrer l'argent ainsi économisé à la santé, à l'éducation, à l'environnement et à la lutte contre la pauvreté dans les quartiers déshérités.*

### ***Des recettes éculées pour des problèmes nouveaux***

Par « nouveaux problèmes de sécurité » on entend généralement la prolifération des armes de destruction massive, la montée de l'extrémisme et du nationalisme, le terrorisme international, la

criminalité et le trafic de stupéfiants<sup>7</sup>. D'une certaine manière, ce réexamen de la situation a permis de dégager des arguments qui appellent à une plus grande flexibilité de la structure des forces comme l'indiquaient notamment l'Examen quadriennal de la défense réalisé par les Etats-Unis en 1997, la Strategic Defence Review du Royaume-Uni, le Livre blanc de la Chine sur la défense et les décisions françaises de restructuration, tous rendus publics à la mi-1998. Dans le cadre de « la planification en situation d'incertitude », les responsables militaires semblent avoir pris pour référence les scénarios catastrophes et les risques hypothétiques, sans avoir opéré pour autant une distinction claire entre la capacité technique ou faisabilité et les probabilités politiques d'acquisitions opérationnelles, y compris les motivations, les intentions, le financement et l'infrastructure. Après être sortis prééminents de la longue guerre froide, les responsables américains semblaient obsédés par leur vulnérabilité militaire face à des ennemis beaucoup plus faibles. L'Examen quadriennal de la défense prévoit que les forces américaines doivent être en mesure de combattre seules et de remporter des guerres quasi simultanées sur deux théâtres d'opérations distincts ; peu leur importe en effet la grande improbabilité d'un tel scénario dans le contexte géostratégique de l'après-guerre froide. En conséquence, les dépenses militaires et la structure des forces sont maintenues à des niveaux équivalant à 77 % de ce qu'ils étaient en moyenne au plus fort de la guerre froide (1976-1990). Il en résulte « une course aux armements solitaire et continue dans laquelle les Etats-Unis s'efforcent d'être plus rapides que leur ombre<sup>8</sup> ».

Il se pourrait qu'il soit aujourd'hui plus facile d'acquérir des armes de destruction massive que du temps de la guerre froide. Plusieurs experts font grand cas des menaces terroristes qui se seraient multipliées depuis la fin de la guerre froide. Ils répartissent sur la base de critères ethniques, religieux ou apocalyptiques, les différents groupes susceptibles de chercher à acquérir et à recourir aux armes chimiques, biologiques, radiologiques ou même nucléaires pour provoquer d'importantes perturbations et infliger des pertes massives en vies humaines. Les Etats-Unis seraient sans aucun doute bien avisés, en tant que première cible potentielle des attaques terroristes (susceptibles d'être ourdies aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays), d'utiliser certaines recherches et ressources et de planifier leurs politiques pour limiter le risque de tels attentats ou d'en atténuer les conséquences. Il reste que les faucons de l'incertitude n'ont pas encore trouvé de scénario plausible qui prouve que la modernisation des forces nucléaires et des systèmes de défense antimissile balistique ou de théâtre, ainsi que l'élargissement d'une OTAN puissamment armée permettent de dissuader ou combattre le terrorisme international, le trafic de stupéfiants, la criminalité et l'extrémisme. La majeure partie des fonds et de la planification est pourtant consacrée à de tels programmes militaires, analogues à ceux de la guerre froide. Cet accroissement des forces américaines contribue à son tour à exacerber ce que les Russes et les Chinois perçoivent comme une menace et se répercute ensuite sur leurs propres plans de défense<sup>9</sup>. Les faucons de l'incertitude sont d'ailleurs restés silencieux sur le risque, tout à fait probable, de voir les Etats-Unis engendrer, de par leur défiance, ce qu'ils entendaient précisément éviter. Les programmes destinés à protéger les Etats-Unis contre les scénarios catastrophes les plus improbables, mais néanmoins possibles, associés à une rhétorique hostile dans le cadre de la course très partisane aux votes et aux fonds, pourraient être perçus comme de sérieuses menaces pour les responsables de la planification militaire en Russie et en Chine, qui sont parfaitement conscients de leurs vulnérabilités militaires respectives.

Les récents examens des puissances nucléaires et leurs déclarations confirment l'hypothèse selon laquelle les armes nucléaires continueront d'être à la base de leurs défenses et de leurs forces de dissuasion, du moins dans un avenir prévisible. Il semblerait que la planification en situation d'incertitude redéfinisse une politique américaine de ciblage plus adaptable pour tenir compte des menaces biologiques et chimiques (ou, à tout le moins, pour maintenir une politique de doute systématique à l'égard des menaces de type non nucléaire). Après avoir été confrontées aux menaces de la guerre froide dans un monde où les armes étaient légion, les forces nucléaires américaines semblent être redéfinies pour le monde multipolaire de l'après-guerre froide où ce sont, cette fois,

les cibles qui abondent<sup>10</sup>. Quant à la Fédération de Russie, qui dispose aujourd'hui de forces militaires démoralisées et mal équipées et d'armes classiques inadaptées, elle s'est complètement détournée de la conception de Gorbatchev d'un monde exempt d'armes nucléaires pour l'an 2000 et a réaffirmé la nécessité des armes nucléaires. Le Livre blanc de la Chine sur la défense est, pour sa part, plus ambigu. En effet, la Chine continue d'affirmer qu'elle aura recours à ses armes nucléaires uniquement à des fins défensives. Elle réclame, par ailleurs, la tenue de négociations pour une convention sur les armes nucléaires et préconise une interdiction inconditionnelle du recours en premier aux armes nucléaires. Comme l'ont démontré les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan au mois de mai 1998, les armes nucléaires sont toujours perçues comme le principal vecteur de puissance et de prestige.

### *S'armer contre l'incertitude*

Alors que la guerre froide reposait sur la rivalité idéologique et militaire qui opposait l'Est et l'Ouest, l'après-guerre froide, du moins l'optimisme de ses premières années, semblait annoncer des accords de coopération pour une défense collective et offrait l'occasion de définir une nouvelle réflexion en matière de sécurité. Cette vision positive a fait long feu et dès 1995, la politique principale avait déjà évolué. Elle consistait à évaluer de nouvelles menaces et à élaborer de nouvelles stratégies de fixation des cibles et justifiait déjà une très forte disponibilité militaire. Aujourd'hui, le monde multipolaire apparaît, non plus comme une chance pour la sécurité collective, mais comme un amalgame extrêmement dangereux et instable combinant économies vacillantes et seigneurs de la guerre – ethniques ou régionaux – surarmés, pétris d'ambition et de rancunes ou bercés d'illusions religieuses de domination divine. L'après-guerre froide semble avoir laissé la principale puissance militaire, les Etats-Unis, se préparer à tout scénario catastrophe et à toute éventualité pour affronter les différents acteurs étatiques ou les protagonistes infra-étatiques.

Les autorités militaires ont réussi à maintenir une certaine disponibilité opérationnelle des forces américaines en prévision d'un éventuel retour de la menace russe, au cas où la Fédération de Russie viendrait à sombrer dans l'anarchie ou dans un communisme tel celui prôné par Ziouganov ou encore dans le nationalisme défendu par Jirinovski. Quant à la confiance grandissante de la Chine et au fondamentalisme islamique, ils sont considérés comme une menace militaire potentielle pour l'avenir. L'expérience iraquienne explique, par ailleurs, pourquoi les Etats délinquants figurent aujourd'hui en tête de liste des menaces potentielles pour la sécurité ; la Corée du Nord, l'Iraq, l'Iran et la Libye sont tous considérés comme des proliférateurs potentiels ou des adeptes du terrorisme. Il est bien évidemment très important d'être paré aux pires éventualités, mais les réactions et défenses envisagées devraient, par leur orientation et leur ampleur, être adaptées aux dangers en question. Au lieu de cela, ce sont des intérêts nationaux, partisans et financiers qui ont encouragé la modernisation des forces militaires et nucléaires et des systèmes de défense antimissile réclamée par une faction au sein du Pentagone et du parti républicain, allié au puissant lobby des armes.

Si l'Occident – avec une première vague d'anciens Etats du bloc de l'Est – procède à une redéfinition de ses doctrines et de ses forces, classiques et nucléaires, c'est, en apparence, pour faire face aux principales menaces qui ont été identifiées, à savoir le terrorisme et le fondamentalisme, ou pour répondre aux crises humanitaires, même si l'accent est une fois de plus mis sur les méthodes classiques destinées à assurer la suprématie militaire. Les intérêts à court terme l'ont déjà emporté sur une réflexion à long terme à cause d'une confiance abusive dans les approches militaires. Les dépenses militaires ont déjà été réduites, mais pas de beaucoup. Et si la fin de la guerre a été à l'origine d'une incitation à réduire les exigences de la défense nationale, les industries d'armement occidentales (en particulier américaines) ont profité de l'obligation faite aux Etats qui souhaitaient être admis au sein de l'OTAN de se doter de forces militaires compatibles et ont continué de voir le Moyen-Orient

comme un marché lucratif, alors que les principaux Etats islamiques étaient diabolisés par les différentes analyses de défense. Les fabricants d'armes occidentaux allaient même jusqu'à se servir de l'argent des contribuables pour offrir des contreparties en vue de contrats futurs. La crainte des effets déstabilisateurs que pourraient entraîner les ventes d'armes, en particulier dans les régions sensibles, doit encore se traduire par des politiques efficaces destinées à freiner les puissants fabricants d'armes des pays dominants. En 1996, par exemple, les Etats-Unis dominaient le marché mondial des armes (avec 55,2 % du marché), suivis de la France et du Royaume-Uni (avec chacun une part de marché supérieure à 12 %), et encore plus loin, de la Fédération de Russie et de la Chine (dont les ventes étaient loin d'être insignifiantes)<sup>11</sup>. Suite à la campagne visant à mettre la question des mines antipersonnel à l'ordre du jour de la maîtrise des armements, les craintes se multiplient au niveau international au sujet des armes légères et de petit calibre et des conflits de faible intensité, mais pas encore suffisamment pour pouvoir déboucher sur une politique qui viendrait entamer les bénéfices des principaux fabricants d'armes.

## Conclusion

Les Etats-Unis et certains de leurs alliés du G-7, dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, ont une grande part de responsabilité pour avoir suivi des politiques qui ont gâché les possibilités qu'offrait l'après-guerre froide et ravivé la dominance essentiellement militaire et nationaliste de leurs conceptions de la défense. Les problèmes intérieurs des Etats-Unis (notamment la majorité sénatoriale républicaine) expliquent en partie pourquoi ils n'ont pas offert d'impulsion constructive ni de partenariat financier adapté pour aider au démantèlement et à la destruction de l'héritage de la course aux armements nucléaires et chimiques de la guerre froide. Même si les instincts du gouvernement Clinton étaient louables, le Président américain s'est révélé trop faible ou a été trop distrait pour parvenir à soutenir ses objectifs de politique étrangère face à un Congrès schizophrène qui naviguait entre isolationnisme et obsession nationale. En outre, le Gouvernement américain n'est pas parvenu à opposer, malgré sa pléthore d'experts en matière de sécurité, une autre vision que celle des faucons de l'incertitude.

La droite américaine considérait clairement que l'effondrement de l'Union soviétique était le fruit des négociations que les Etats-Unis avaient menées dans une position de force. La logique qui prévaut pour les perspectives en matière de sécurité aurait toutefois dû faire taire les réactions de « triomphalisme » et favoriser des politiques de partenariat et de défense mutuelle. Par ailleurs, la réification d'une mentalité de forteresse assiégée en Europe, avec l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN, a renforcé les barrières dressées contre la Fédération de Russie et contre les régions plus pauvres au sud et à l'est de l'Europe, ce qui aura un effet pernicieux et finira par aller à l'encontre du but initialement recherché.

Si l'on veut réduire les dangers engendrés par les conflits plus ou moins larvés, mais débilissants et déstabilisateurs, il faut redéfinir les politiques de défense et d'affaires étrangères afin qu'elles s'attaquent plus efficacement aux causes même des conflits. Le nouveau débat sur la sécurité devrait avoir pour priorités principales les causes et les conséquences de la guerre, et plus particulièrement la pauvreté et l'inégalité internationales, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, les excédents de population, la répartition des ressources et les problèmes mondiaux que sont la famine, les pénuries alimentaires et les insuffisances en eau et en énergie. Ces problèmes sont autant de menaces latentes pour la sécurité. Ils entretiennent également certains des conflits régionaux et politiques les plus inextricables. Si les conditions écologiques et la pauvreté mondiale devaient s'aggraver au cours des cinq prochaines décennies, elles risqueraient de précipiter les graves pénuries, les troubles civils et les différentes guerres « régionales » et pourraient engendrer une escalade internationale. L'évaluation des nouvelles menaces qui insiste sur la montée du nationalisme,

le regain de l'intolérance et la multiplication des conflits pour des motifs ethniques et religieux est peut-être correcte. Il faut cependant admettre que les revendications territoriales, le chômage et la lutte pour de rares richesses ne sont généralement pas étrangers à tous ces conflits « d'identité ». S'ils ne pouvaient être contrôlés ni résolus, les problèmes régionaux – qui risqueraient de se propager ou de provoquer chaos politique, migrations, mouvements de réfugiés, perturbations économiques – pourraient constituer une menace sérieuse pour la sécurité. La mondialisation et la fragmentation de l'identité des groupes et des cultures sont deux aspects d'une même menace pour laquelle les différences sur le plan économique sont à la fois une cause et une conséquence.

Pour ce qui est de la maîtrise des armements, le régime de non-prolifération doit être renforcé. Il faudra pour cela relancer le processus START et adopter immédiatement des mesures telles que la mise hors d'état d'alerte des forces nucléaires. Les Etats dotés de l'arme nucléaire devront mettre l'accent sur le désarmement, en procédant notamment au démantèlement et à la destruction, en toute sécurité et de manière irréversible, des armes de destruction massive et de leurs capacités de production. La Convention d'Ottawa conclue en 1997 et qui porte interdiction des mines terrestres montre bien que, si elles agissaient de concert, les associations de citoyens, les organisations non gouvernementales et les nations plus petites, pourraient aller à l'encontre de la volonté des principales puissances et obtenir de grands résultats, mais la route sera encore longue avant que les principaux producteurs d'armes acceptent ce message. Le marché des armes est encore dominé par une poignée de pays et tant qu'il ne sera pas réduit considérablement par un accord international et tant que les fabricants ne se verront pas infligés de lourdes peines financières, les industries nationales d'armement continueront de fournir les moyens de combat et d'alimenter les conflits que les politiques de défense nationales présentent comme des menaces et des dangers pour l'avenir.

Les occasions de l'après-guerre froide n'ont pas été saisies à temps et il est aujourd'hui peut-être déjà trop tard pour qu'une nouvelle logique en matière de sécurité intervienne au niveau de la politique et de la planification. La persistance de la mentalité de la guerre froide et des intérêts particuliers rétrogrades des fabricants d'armes qui se sont enrichis grâce à la course aux armements explique pourquoi les questions de défense sont toujours régies par la logique militaire, alors que de nouvelles menaces sont apparues. S'ils ne réussissent pas à élaborer et à construire, pour l'après-guerre froide, une architecture plus concertée qui soit un atout pour la sécurité mondiale, les Etats-Unis et leurs alliés auront non seulement gâché les chances de l'après-guerre froide, mais risquent même de créer les adversaires et les dangers contre lesquels ils cherchent précisément à se protéger.

## Notes

- <sup>1</sup> Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont en effet accepté de transférer à la Russie les importants arsenaux nucléaires déployés sur leurs territoires et ont adhéré au TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.
- <sup>2</sup> Joanna Spear, « Bigger NATO, Bigger Sales », *The World Today*, novembre 1997. L'auteur souhaite remercier Lorna Richardson pour ses recherches sur les ventes d'armes et sur l'évolution du commerce des armes durant la période de l'après-guerre froide.
- <sup>3</sup> Se référer, par exemple, aux parties consacrées à l'OTAN dans la *Strategic Defence Review* du Royaume-Uni pour 1998.
- <sup>4</sup> En 1994 et 1995, les Etats dotés d'armes nucléaires ont tenu des pourparlers de haut niveau sur la portée du TICE. La Fédération de Russie espérait aboutir à un accord sur le seuil autorisé des essais de faible puissance, mais la reprise des essais nucléaires français est venue bouleverser le climat politique. Les Etats-Unis ont alors décidé de court-circuiter les négociations sur le seuil et soutenu l'option zéro. La décision concernant l'option zéro, annoncée par Clinton le 11 août 1995, semblait avoir été convenue avec la France. Elle constituait une mauvaise surprise pour Moscou, qui s'est plaint de n'avoir pas été consulté.
- <sup>5</sup> La position des Etats-Unis à la Conférence de Kyoto tenue en 1997 sur les changements climatiques, très différente de celle qu'ils avaient exprimée à Rio en 1992, traduisait très clairement qu'ils ne souhaitaient pas se préoccuper des nouvelles menaces ni modifier leur logique en matière de défense ou leur vision du monde fondée sur des critères économiques.

- <sup>6</sup> National Defence Panel (Etats-Unis), *Assessment of the May 1997 Quadrennial Defense Review*, 15 mai 1997.
- <sup>7</sup> *New Labour: Because Britain Deserves Better*, le manifeste du Parti travailliste, Londres, 1997.
- <sup>8</sup> Carl Conetta et Charles Knight, « Inventing Threats », *The Bulletin of the Atomic Scientists*, mars-avril 1998.
- <sup>9</sup> Pour définir les facteurs de l'instabilité régionale et mondiale, le Livre blanc de la Chine de 1998 évoque les conflits locaux ayant des causes ethniques, religieuses, territoriales ou étant liés aux richesses naturelles ou à d'autres facteurs, tout en précisant que les principales menaces proviennent de l'hégémonie et de la politique des puissances, mais aussi de l'élargissement des blocs militaires et des résidus de la mentalité qui prévalait du temps de la guerre froide. « China's National Defence », publié par le Bureau d'information du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, Beijing, juillet 1998, extraits parus dans *Disarmament Diplomacy*, août-septembre 1998.
- <sup>10</sup> Hans Kristensen, « Targets of Opportunity », *The Bulletin of the Atomic Scientists*, septembre-octobre 1997.
- <sup>11</sup> SIPRI, *SIPRI Yearbook*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 200.





## Le désarmement : les dix prochaines années

Christophe CARLE

« (...) toutes ces études avaient fortifié sa foi en l'avenir, cette terre promise de ceux qui ne peuvent voir clair dans le présent. »<sup>1</sup>

**A** la fin de l'année 1998, les dix prochaines années du désarmement (*grosso modo* la première décennie du prochain siècle) semblent fort incertaines. « La croisée des chemins » est une expression bien galvaudée, mais les perspectives de la maîtrise des armements et du désarmement sous toutes leurs formes en sont pourtant là.

Première hypothèse, la plus pessimiste : la mutation de la maîtrise ou limitation des armements, de « l'arms control » propre à la guerre froide en des formes plus multilatérales de réduction des armements et de désarmement dignes de ce nom amorcée ces dix dernières années pourrait fort bien n'être qu'un feu de paille. Ce scénario comporte un immobilisme prolongé et l'éventuel échec de négociation majeures, l'aggravation persistante des difficultés dans l'application des accords existants, des retraits de grands traités, et plus généralement, une érosion de la crédibilité de la maîtrise des armements en tant qu'outil de la sécurité. Ajoutons la dégradation et l'éruption de rivalités géopolitiques et de conflits, particulièrement au Moyen-Orient et dans différentes sous-régions asiatiques. Mêlons-y les ramifications internationales de tels événements, et leurs effets perturbateurs sur les grandes puissances tant à l'intérieur qu'hors de ces régions. Épiçons avec les exactions terroristes téléguidées ou incontrôlées d'acteurs non étatiques, sans oublier la piqure paralysante de la guerre de l'information ; et le résultat n'est pas l'incertitude ou le désordre, mais un véritable cauchemar aussi peu prévisible aujourd'hui que Verdun ne l'était en juillet 1914.

Pour saisir combien ces risques pourraient être réels, il suffit d'un brin d'imagination et de quelque connaissance des dossiers START, des défenses antimissiles, du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud, de la péninsule coréenne et de la Mer de Chine du Sud pour ne citer en vrac que ceux-là.

Dans un autre cas de figure, les choses pourraient encore s'arranger, quoique inégalement, lentement, voire par intermittence et jamais sans peine.

Sans le bénéfice du recul, cette croisée des chemins est tout sauf un carrefour bien délimité, et ressemble davantage à un échangeur embrouillé et sans signalisation. Raison de plus pour ne pas perdre le Nord, et pour s'accrocher à la maîtrise des armements et au désarmement comme composantes indispensables de la sécurité nationale et mondiale.

Nombreux sont les pessimistes. Certains sont dépités que le désarmement n'ait avancé ni assez loin ni assez vite. D'autres sont plus ou moins réticents à envisager de quelconques nouvelles percées

---

M. Christophe Carle est le directeur adjoint de l'UNIDIR.

en matière de désarmement. Qu'ils soient favorables ou non au désarmement, les pessimistes partagent l'avis que le monde est de plus en plus confus et dangereux. Ils déplorent (ou le feignent) que la diplomatie du désarmement, bilatérale comme multilatérale, manque autant d'élan que de fil directeur. Mais les conclusions et prescriptions qu'ils en retirent sont radicalement opposées. Les tenants du désarmement tirent argument des essais et auto-proclamations nucléaires de l'Inde et du Pakistan pour souligner l'urgence du désarmement nucléaire. Les sceptiques, à l'inverse, voient dans ces mêmes événements la preuve de l'échec patent de la politique de non-prolifération, et en déduisent que les Etats ne peuvent de toute évidence garantir leur propre sécurité (et le cas échéant celle de leurs alliés) qu'au moyen d'armements toujours plus performants.

Selon les plus optimistes des partisans du désarmement, la persistance des risques nucléaires ne manquera pas d'amener les gouvernements à reconnaître que la seule solution consiste en des réductions drastiques et en l'élimination pure et simple des armes atomiques. Ce sont pourtant bien souvent les maximalistes du désarmement qui sont les plus critiques à l'égard du travail accompli jusqu'à présent, y compris envers la série d'accords faisant suite au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire : START I (et les perspectives de START II et III), la prorogation du TNP, le nouveau protocole de garanties de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), les progrès enregistrés dans la définition et l'entrée en vigueur de zones exemptes d'armement nucléaire, la Convention sur les armes chimiques et la naissance de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Traité sur les forces classiques en Europe, le Registre des Nations Unies, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention de l'Organisation des Etats d'Amérique sur les armes légères, sans omettre différentes mesures de désarmement unilatéral, tant nucléaire que classique. Certes, si tout cela est censé revenir à un échec, alors les perspectives de la décennie à venir ne peuvent guère être que maussades.

Comme Arnold Wolfers l'écrivait au début des années 60, « les propositions de désarmement ne sont pas nécessairement utopistes bien qu'elles puissent l'être. A de nombreuses reprises, des nations ont réduit leur armement unilatéralement, souvent car elles n'avaient plus les moyens de poursuivre leur effort militaire. Mais il est rare que deux ou plusieurs pays se soient accordés tacitement ou formellement pour limiter ou réduire leurs armements. Ce phénomène réclame des éclaircissements (...) en raison de ses implications décourageantes pour une stratégie de paix par les accords de désarmement<sup>2</sup> ». Remettre les choses en place n'est pas nécessairement « décourageant » ; mais la surenchère des attentes de résultats spectaculaires peut l'être. Les effets de style maximalistes, suscitant tour à tour espoirs démesurés et déceptions, peuvent contribuer à décrédibiliser l'entreprise du désarmement dans son entier.

L'erreur est commune : la fin d'une époque (comme la guerre froide) entraînerait à coup sûr la disparition de ses effets les plus néfastes (à savoir, les armes nucléaires). Ainsi, dans les années 1780, Jeremy Bentham « considérait tout à fait clairement le désarmement comme un phénomène qui découlerait automatiquement de l'abandon des colonies ». Mais comme le note Harry Hinsley, « en affirmant que les alliances et les armements avaient cessé d'être nécessaires et que les Etats pouvaient fort bien s'en passer, (...) [Bentham] ne raisonnait que dans le cadre limité des relations franco-anglaises<sup>3</sup> ». De même, E. H. Carr rappelle que dans les années 1930, différents « auteurs britanniques et américains tenaient pour acquis que la futilité de la guerre était irréfutablement démontrée par l'expérience de 1914-1918, que ce fait bien compris suffirait à amener les nations à préserver la paix à l'avenir ; et ils furent sincèrement perplexes et déçus que d'autres pays ne partagent pas ce point de vue<sup>4</sup> ». Le syndrome de fin de guerre froide, à cet égard, n'a rien de radicalement nouveau.

Les dix prochaines années du désarmement dépendront avant tout, et comme toujours, de l'évolution de la politique et de la sécurité internationales. La fin de la guerre froide a donné un coup de fouet à certains aspects du désarmement. Si l'affrontement Est-Ouest s'était prolongé, le bilan de la décennie écoulée aurait sans doute été à peu près nul en matière de désarmement. On peut se

*C'est non seulement la guerre froide elle-même mais l'après guerre froide qui appartient désormais au passé. Il ne s'agit plus d'encaisser d'hypothétiques dividendes d'après guerre froide, mais plutôt d'investir dans l'avenir. Or, en matière de désarmement comme ailleurs, investir requiert une certaine confiance, qui s'accommode mal d'un climat de profonde incertitude internationale.*

demander si l'Inde et le Pakistan auraient recouru aux essais dans un monde demeuré bipolaire ; mais mieux vaut s'attacher à se débarrasser de ce qu'il reste des schémas de pensée propres à l'ordre révolu, qui ne sont pas d'un grand secours pour résoudre les nouveaux dilemmes du désarmement. C'est non seulement la guerre froide elle-même mais l'après guerre froide qui appartient désormais au passé. Il ne s'agit plus d'encaisser d'hypothétiques dividendes d'après guerre froide, mais plutôt d'investir dans l'avenir. Or, en matière de désarmement comme ailleurs, investir requiert une certaine confiance, qui s'accommode mal d'un climat de profonde incertitude internationale.

Selon une expression attribuée à John Maynard Keynes, « à long terme, nous sommes tous morts » ; d'où l'attrait certain pour le court terme. Mais à l'échelle des siècles, des millénaires, voire de dizaines de

millénaires, la maîtrise technique toujours plus grande exercée par l'homme sur son environnement naturel s'est toujours traduite par des armes de plus en plus efficaces, des massues aux épées, des fusils, artillerie et forces aériennes, jusqu'aux armes nucléaires, voire à une nouvelle « révolution dans les affaires militaires » emmenée par les technologies spatiales et de l'information. Durant le dix-neuvième et surtout le vingtième siècle, l'écart entre la vitesse du progrès technique et la sagesse et la bienveillance humaines (oserait-on parler de recul) s'est creusé jusqu'à devenir immense.

Quoi de plus ambitieux que d'oeuvrer à renverser cette tendance constante au perfectionnement, à l'acquisition et à l'usage des outils de la guerre, pour la remplacer durablement par l'obligation et la pratique de baisser les armes existantes, de renoncer à celles de l'avenir ? L'idée même du désarmement prend, à bien y réfléchir, des proportions véritablement révolutionnaires.

Vue sous cet angle, l'idée selon laquelle la fin de la guerre froide suffirait à enclencher un désarmement aussi rapide qu'inexorable était assez nigaude. Depuis quand le désarmement est-il censé être facile ? Plus sobrement, force est de reconnaître que malgré les obstacles et les déceptions de parcours, la tâche consistant à tenter de négocier le suivi, la réglementation, les réductions et l'interdiction de certaines catégories d'armement n'a jamais été aussi systématiquement et largement entreprise que dans la dernière décennie du vingtième siècle.

La dernière douzaine d'années a été marquée par des résultats sans précédent en matière de désarmement. Le reconnaître ne revient nullement à plaider pour l'immobilisme et encore moins pour la marche-arrière. Certes, au regard d'objectifs optimaux le bilan reste mince, mais il n'en est pas moins précieux.

Si le désarmement n'est pas parvenu à maturité, tout au moins est-il né. Il s'agit d'une nouveauté importante mais précaire, et les dix prochaines années seront décisives pour son avenir à plus long terme.

Les schémas de pensée de la guerre froide sont encore bien présents. L'un d'entre eux est l'effet de l'abrutissante simplicité binaire de l'ancien ordre Est-Ouest. C'est par incapacité à analyser les situations complexes que certains se rabattent sur des simplifications artificielles (qui se veulent peut-être rassurantes intellectuellement, mais au prix d'un alarmisme politique certain) telles que les clivages Nord-Sud, chocs des civilisations et autres prises de position « pour » ou « contre » la mondialisation sous ses nombreuses formes. Le plus probablement, des tendances contrastées continueront de se manifester selon les thèmes abordés et les régions concernées, se soldant par des alignements et coalitions complexes et fluctuants plutôt que strictement binaires (sur le mode Nord contre Sud, Est contre Ouest ; Etats industrialisés ou en développement, nucléaires ou non nucléaires, bons ou méchants, etc.).

Dans un monde caractérisé par des tendances intensément contradictoires de mondialisation et

de fragmentation, d'aspiration à l'universalité et de diversités régionales, on ne peut guère escompter que le désarmement suivra une courbe ascendante rectiligne durant les dix prochaines années. A l'instar de l'épistémologie positiviste qui fait de la science un processus cumulatif, la maîtrise des armements et le désarmement sont parfois interprétés comme un jeu de construction juridique voué à une progression linéaire. L'expérience devrait continuer de montrer qu'il n'en est rien.

La prolifération des thèmes à traiter semble devoir rester un trait caractéristique du désarmement – tant dans la pratique que dans la recherche – pour l'avenir prévisible. Il s'agit d'un champ d'action de plus en plus diversifié et déjà très fortement contrasté. Une poignée d'Etats (voire éventuellement un seul) s'acheminent peut-être vers des applications militaires des technologies de l'espace et de l'information dont certains prétendent qu'elles pourront reléguer les armes de destruction de masse d'aujourd'hui (y compris nucléaires) à l'obsolescence. Ailleurs, les plus rudimentaires des armes légères et de petit calibre suffisent à terroriser, exterminer, et infliger des destructions rien moins que « massives ». Tandis que « l'arms control » entre les superpuissances de la guerre froide traitait presque exclusivement d'armements nucléaires stratégiques, hormis quelques incursions dans le domaine classique (avec les pourparlers éphémères américano-soviétiques sur les transferts d'armement à la fin des années 70, et les négociations dites MBFR aussi longues qu'infructueuses sur les forces conventionnelles en centre-Europe), l'élargissement du champ d'activité du désarmement est sans doute durable. L'une des meilleures illustrations en est l'attention qui continue d'être consacrée aux questions nucléaires, alors même qu'à l'autre extrême, les armes légères et de petit calibre font l'objet d'une attention et d'une activité grandissantes. Si la maîtrise des armements a un quelconque avenir, elle se tournera vraisemblablement au cours des dix prochaines années vers des thèmes tels que les défenses antimissiles, le non-déploiement d'armements dans l'espace, un réexamen d'ensemble des contrôles sur les exportations sensibles, et la réglementation des applications hostiles (et non seulement militaires) des technologies émergentes et futures.

De même, le nombre et la variété des acteurs du désarmement se sont considérablement accrus. La maîtrise des armements était un domaine essentiellement bilatéral jusqu'à la fin de la guerre froide. Quoique importants, les traités multilatéraux à vocation universelle faisaient alors figure d'exceptions. La négociation comme la mise en oeuvre du désarmement s'opèrent désormais du niveau bilatéral au multilatéral, en passant par les échelons régionaux et sous-régionaux. Différentes mesures de désarmement relèvent aussi de l'initiative unilatérale des Etats, ou encore de négociations entre deux ou plusieurs acteurs infra-étatiques au sein d'un même pays. Les organisations non gouvernementales ont également joué un rôle sans précédent dans l'aboutissement de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le recours à toutes ces différentes méthodes dans les années 90 indique une tendance plutôt constructive vers une certaine souplesse et une meilleure adéquation entre les mécanismes de négociation et de désarmement d'une part, et des situations souvent fort différentes d'autre part. Les difficultés du désarmement justifient en tout cas d'une trousse à outils aussi bien fournie que possible.

L'une des conséquences de cette diversification est que l'agenda du désarmement multilatéral largement hérité de la première session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement en 1978, doit être repensé et restructuré. La perspective d'une quatrième session extraordinaire a été débattue depuis quelque temps. Il a souvent été dit que faute de préparation adéquate, mieux valait s'en abstenir ; mais cet argument est de moins en moins valable. L'exercice n'a aucun lieu d'être si l'on confond une bonne préparation avec la résolution préalable des questions dont une nouvelle session extraordinaire serait appelée à traiter. Mais le temps est certainement venu d'identifier (ou de réaffirmer) les priorités des années à venir, sachant que les défis sont plus nombreux et divers que jamais auparavant, depuis les armements nucléaires jusqu'aux armes légères et de petit calibre, et que la nature intrinsèquement multilatérale de la plupart des dossiers exige que toute nouvelle approche bénéficie d'une légitimité aussi largement reconnue que possible. Quant à la Conférence du

désarmement elle-même, bien des critiques qui lui ont été assénées sont aussi excessives que les attentes de désarmement instantané après la guerre froide étaient naïves. De fait, si la Conférence du désarmement n'existait pas, il serait éminemment souhaitable d'inventer quelque chose qui y ressemblerait fort. Un forum permanent de discussion et de négociation multilatérales sur le désarmement est sans doute plus que jamais nécessaire aujourd'hui et dans les conditions prévisibles de confusion internationale.

La tâche du désarmement au siècle prochain sera d'autant plus difficile que les complexités et les lenteurs se heurtent aux espoirs et attentes de progrès rapides. Si le désarmement ne peut aboutir que dans un environnement international perçu comme suffisamment pacifique, il n'en reste pas moins que le désarmement lui-même contribue à façonner le paysage stratégique. L'amorce de progrès dans la réduction des armements contribue à créer et à entretenir les conditions propices à des perceptions de sécurité plutôt que d'insécurité. Malheureusement, ce cycle vertueux est aussi ardu à amorcer que le cercle vicieux inverse est pernicieux et contagieux.

Certaines des principales innovations de ces dix dernières années en matière de désarmement sont du fait d'Etats qui ont pris la décision de renoncer soit aux armes nucléaires, soit à l'option nucléaire dont ils disposaient. L'Argentine, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan en ont ainsi décidé, chacun pour un faisceau très spécifique de raisons politiques et économiques d'ordre interne, régional et international. Au total, leur décision semblait la meilleure illustration que l'importance et l'attrait des armes nucléaires étaient sur le déclin. La démonstration et l'auto-proclamation de deux nouvelles puissances détentrices d'armement nucléaire, en mai 1998, a eu l'effet inverse. Ces situations opposées découlent cependant d'une même logique, qui est simplement que le cours du désarmement est et restera déterminé par l'évaluation que font les Etats de leurs propres conditions de sécurité. Concernant les armes nucléaires et les autres armements de destruction de masse, de même que les missiles balistiques et de croisière, il n'est pas difficile d'imaginer ce que l'avenir pourra receler de défis, d'obstacles et de surprises, y compris les essais, la dissémination, voire l'emploi de telles armes.

Dans les pires de ces hypothèses, l'emploi effectif de l'arme nucléaire pourrait avoir raison du régime de non-prolifération et de toute perspective de désarmement nucléaire<sup>5</sup>. Mais à défaut de situations aussi extrêmes, la maîtrise des armements et le désarmement exigeraient autant de fermeté que de facultés d'adaptation créative. Les conséquences des essais nucléaires indiens et pakistanais en sont aujourd'hui l'illustration. S'acharner à réclamer que l'un et l'autre adhèrent de but en blanc au TNP (*ipso facto* comme Etats non nucléaires) relève davantage de l'incantation pieuse ou aveugle, que

***Mieux vaut procéder pragmatiquement que dogmatiquement, en incitant l'Inde et le Pakistan à souscrire à des obligations différentes, mais connexes, émanant du TICE et d'un futur traité sur les matières fissiles, tout en oeuvrant pour désamorcer autant que possible les perceptions sous-jacentes d'insécurité et de menaces.***

d'une politique digne de ce nom. L'Inde et le Pakistan n'en feront rien, sauf si chacun est convaincu que sa sécurité est mieux à même d'être assurée par des moyens non nucléaires. Mieux vaut procéder pragmatiquement que dogmatiquement, en incitant l'Inde et le Pakistan à souscrire à des obligations différentes, mais connexes, émanant du TICE et d'un futur traité sur les matières fissiles, tout en oeuvrant pour désamorcer autant que possible les perceptions sous-jacentes d'insécurité et de menaces. Cette approche ne saurait se substituer au régime du TNP, mais elle serait une étape utile.

Il n'y a pas de raison, cependant, de supposer que l'Inde et le Pakistan ont établi un précédent contagieux que d'autres Etats non nucléaires, quasi nucléaires, ou du seuil, suivront nécessairement. Il n'y a aucune inévitabilité à la prolifération. Il n'y avait pas non plus de motif de croire que les décisions nationales de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil et d'Etats ex-soviétiques de renoncer aux armes nucléaires auraient valeur d'exemple ou de quelconque

obligation pour d'autres pays dans des contextes géopolitiques différents. Il n'y a aucune inévitabilité au désarmement. Rien ne permettait non plus de penser que la fin de la bipolarité entraînerait la fin

de la bombe.

Le désarmement passera ou cassera dans les dix prochaines années, et au delà, non pas en fonction de critères juridiques ou techniques, mais en raison de conditions et de perceptions de sécurité. Le rétablissement de la légitimité et de la crédibilité de l'Etat comme garant de la sécurité intérieure (et donc des perspectives de développement) est essentiel à toute tentative significative de traiter du problème de la dissémination des armes légères et de petit calibre. Exactement de la même façon, l'élaboration et le bon fonctionnement de systèmes de sécurité collective, qu'ils soient d'ordre régional ou mondial, seront les conditions essentielles de progrès durables dans la maîtrise et la réduction des armements. Sécurité collective et désarmement peuvent sembler être des objectifs lointains, mais l'un n'ira pas bien loin sans l'autre.

Au fil de la prochaine décennie, les progrès seront inégaux, et les déconvenues ne peuvent être exclues. Un principe général qui peut faciliter la tâche si on y recourt aussi systématiquement que possible, est celui de la transparence. Elle n'est pas une solution en soi. Mais elle est souvent le meilleur point de départ possible. En clarifiant les données d'un problème complexe, qu'il s'agisse d'armement nucléaires, biologiques ou chimiques, de vecteurs, d'armements classiques lourds, de nouvelles technologies ou d'armes légères et de petit calibre ; que la question soit d'ordre mondial ou régional ; une dose de transparence permet tout au moins de traiter de réalités aussi difficiles soient-elles, plutôt que d'approximations ou de fantasmes.

Enfin, les meilleurs aboutissements de négociations sur la maîtrise des armements et sur le désarmement, seront multilatéraux et de préférence universels. Mais le multilatéralisme ne doit pas devenir un alibi pour éviter des choix difficiles. Des initiatives intelligentes, des actions unilatérales exemplaires, parfois solitaires et courageuses, qu'elles soient étatiques ou individuelles, en matière de désarmement comme dans tous les domaines, resteront l'un des meilleurs moyens d'inspirer un changement constructif.

#### Notes

- <sup>1</sup> Emile Souvestre, *Le monde tel qu'il sera*, Paris, Coquebert, 1846, p. 5.
- <sup>2</sup> Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration; Essays on International Politics*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1965, p. 142.
- <sup>3</sup> F. H. Hinsley, *Power and the Pursuit of Peace*, Cambridge, Cambridge University Press, 1963, p. 83 à 85.
- <sup>4</sup> E. H. Carr, *The Twenty Years' Crisis 1919-1939*, Londres, Macmillan, 1939, édition de 1981, p. 52.
- <sup>5</sup> L'argument inverse étant que l'horreur inspirée par un tel événement viendrait renforcer le tabou nucléaire.

# L'économie de la sécurité dans le monde en développement

Susan WILLETT

Ce document examine la façon dont l'économie et le développement seront probablement liés à la maîtrise des armements et au désarmement au cours de la prochaine décennie. Nous nous efforcerons de donner une vue globale de la direction dans laquelle le monde se dirige en ce qui concerne l'interdépendance complexe de ces questions et mettrons en lumière un certain nombre de secteurs de la politique qu'il faudra prendre en considération si l'on veut enregistrer des progrès plus retentissants en matière de désarmement et de développement durant la décennie à venir.

## *Défis à relever dans l'avenir*

La polarisation marquée des richesses au niveau mondial a été reconnue comme étant l'une des grandes menaces pour la paix et la sécurité durant le prochain millénaire<sup>1</sup>. Bien qu'il y ait des poches de pauvreté dans les sociétés industrialisées du Nord, la majorité des peuples les plus pauvres du monde vit dans le Sud. Il existe des signes clairs que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres ne cesse de s'élargir<sup>2</sup>. Cette polarisation est une source croissante d'instabilité mondiale, comme le montrent l'ampleur des conflits et des catastrophes humanitaires dans les pays en développement et l'augmentation des migrations massives du Sud vers le Nord. A moins que ne soit éradiquée la cause systémique de la polarisation des richesses, il est probable qu'il y aura de plus en plus de conflits armés dans le monde, à mesure que les espoirs frustrés des démunis et des marginaux se traduiront par des protestations violentes et une agitation sociale, sous diverses formes.

Les chiffres récents fournis par l'Organisation de coopération et de développement économiques montrent clairement les rapports qui existent entre la pauvreté et les conflits. En 1998, sur les 34 pays les plus pauvres du monde, 5 se sont trouvés dans une situation de conflit (Afghanistan, Cambodge, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Somalie) et 16 (Angola, Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Haïti, Libéria, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Tchad et Yémen) se sont engagés dans un processus précaire de retour à la paix<sup>3</sup>.

Dans les pays en développement, les causes fondamentales de l'insécurité et des conflits tiennent souvent à l'incapacité à enraceriner le développement<sup>4</sup>. Non seulement la faiblesse du développement conduit au conflit, mais le conflit lui-même fait s'évanouir des possibilités de développement<sup>5</sup>. Le conflit entame aussi le potentiel de développement d'un pays, car des personnes sont tuées ou mutilées, des populations sont jetées sur les routes, la production est abandonnée, l'infrastructure est détruite et les rares ressources sont utilisées pour l'effort de guerre. Le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) a fait observer qu'il se pourrait bien que les futurs conflits se déroulent au

---

Mme Susan Willett est chargée de recherche principale au Centre d'études sur l'Afrique australe, de l'Université du Sussex (Royaume-Uni).



sein des nations plutôt qu'entre elles, leurs causes étant intimement liées à des privations et à des disparités socio-économiques croissantes. Dans de telles circonstances, la recherche de la sécurité réside dans le développement et non dans l'armement. Plus généralement, la communauté des nations ne pourra atteindre aucun de ses grands objectifs – paix, protection de l'environnement, droits de l'homme et démocratisation, réduction du taux de fécondité, intégration sociale – si ce n'est dans le contexte d'un développement durable conduisant à la sécurité des êtres humains<sup>6</sup>.

La majorité des conflits qui se sont produits depuis la fin de la guerre froide revêtent un caractère intra-étatique et font intervenir divers protagonistes armés qui contestent maintenant la prétention de l'Etat au monopole de la force<sup>7</sup>. Dans l'Afrique subsaharienne, l'un des caractères marquants des conflits est la lutte que mènent des criminels, des seigneurs de la guerre, des bandits et des mercenaires pour s'assurer le contrôle de ressources en diminution. La prolifération de ces formes « post-modernes » de conflit a été intensifiée par la grande facilité qu'il y a à se procurer des armes légères. Bien qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée des armes légères, les analystes les décrivent en général comme étant les armes classiques qui peuvent être transportées par un soldat ou installées sur un véhicule léger. Ces armes comprennent les fusils d'assaut, les mitrailleuses, les armes antichar légères, les mortiers de petit calibre, les grenades, les mines terrestres et les missiles tirés à l'épaule, ainsi que les munitions et les explosifs. L'utilisation généralisée d'armes légères a eu des conséquences désastreuses pour les populations civiles des pays en développement. Au cours des 25 dernières années, le continent africain a été le théâtre de 10 grands conflits dans lesquels ont péri, selon les estimations, entre 3,8 et 6,8 millions de personnes, par suite principalement de l'utilisation d'armes légères. En fait, on pense maintenant que ce type d'armes est à l'origine de 90 % de l'ensemble des victimes de conflits intra-étatiques<sup>8</sup>.

L'existence et la dissémination des armes ne sont pas à l'origine des conflits, mais la grande facilité qu'il y a à se les procurer crée un climat de tolérance dans lequel les conflits paraissent être plus acceptables. La mobilité et la robustesse des armes de petit calibre assurent leur circulation et leur fourniture constantes dans les situations de conflit, ce qui contribue à la durée et à l'intensité des hostilités. Les nouveaux transferts d'armes peuvent influencer sur l'équilibre de la puissance entre des factions en guerre et donc être considérés comme l'un des facteurs de déclenchement d'un conflit interne, parce qu'ils répandent la peur et l'insécurité.

Les apports sans restriction d'armes légères incitent les adversaires à recourir plus rapidement à la force, ce qui rend d'autant plus difficile toute tentative de régler par des voies pacifiques le conflit. Il existe de nombreux exemples récents de pays dont les accords de paix ont échoué dans de telles circonstances : l'Angola (accords de Bicesse, en 1991), le Rwanda (accords d'Arusha, en 1993), le Libéria en 1989 et la Sierra Leone depuis 1991. Dans ces circonstances, ceux des membres de la communauté internationale qui entendent limiter les armements doivent de toute urgence s'attacher à renforcer le contrôle des flux d'armes légères. Le fait que les flux d'armes légères impliquent pour la plus grande partie des protagonistes non étatiques signifie que le défi que doivent relever ces membres-là de la communauté internationale est qualitativement différent de celui que pose la maîtrise du commerce des armes classiques ou des armes de destruction massive dans lequel l'Etat est le principal acteur<sup>9</sup>. Pour maîtriser les flux d'armes légères, il faut en outre dépasser l'approche traditionnelle de l'offre et s'attaquer aux causes structurelles des conflits intra-étatiques car il est probable, sinon, que les tentatives faites dans ce sens échoueront. Les facteurs qui déclenchent les flux d'armes et l'utilisation de ces armes sont les symptômes plutôt que la cause des conflits. Il s'agit donc, pour la communauté internationale, de s'attaquer à l'incapacité de répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains, à la pression démographique, à la répartition inégale des richesses, à l'épuisement des ressources naturelles, à la dégradation de l'environnement et aux tensions ethniques. Pour traiter les causes structurelles des conflits, il faut adopter une nouvelle approche de la sécurité dans les pays en développement.



## Sécurité

La fin de la guerre froide a permis à la communauté internationale d'entreprendre plus facilement qu'auparavant des interventions à des fins humanitaires dans les guerres civiles en cours. Mais cette expérience s'est révélée être traumatisante pour la communauté internationale. Le tournant, en ce

***L'utilisation accrue des termes « gestion des conflits » semble correspondre à une conception de plus en plus sélective et conditionnelle qu'ont certains donateurs du financement des activités humanitaires. Comme un observateur l'a noté, il se peut que les tendances actuelles signalent le retour à une conditionnalité qui rappelle la guerre froide.***

qui concerne l'intervention militaire internationale dans le tiers monde, a été la Somalie. Depuis cette époque, il semble que l'attachement des gouvernements occidentaux aux valeurs humanitaires faiblisse, et l'on constate actuellement un recours accru à des politiques d'endiguement des flux de réfugiés, une acceptation de leur refoulement et une réticence à intervenir pour mettre un terme à des violations massives des droits de l'homme ou même au génocide. L'utilisation accrue des termes « gestion des conflits » semble correspondre à une conception de plus en plus sélective et conditionnelle qu'ont certains donateurs du financement des activités humanitaires. Comme un observateur l'a noté, il se peut que les tendances actuelles signalent le retour à une conditionnalité qui rappelle la guerre froide<sup>10</sup>.

Avec le recul des interventions humanitaires, les planificateurs militaires et les spécialistes des questions de sécurité ont commencé à mettre l'accent sur la protection des intérêts du Nord contre les menaces croissantes qui résultent de la désintégration progressive du Sud. On a distingué deux formes de menaces associées au monde en développement : l'instabilité engendrée par de nouveaux mouvements sociaux et leur lutte contre les élites établies qui servent les intérêts stratégiques des pays puissants du Nord, ainsi que les Etats parias (l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée, etc.), qui sont ouvertement hostiles aux grandes puissances mondiales.

La réponse à ces menaces a été d'élaborer des solutions militaires faisant appel à des techniques de pointe, par lesquelles on cherche à renforcer la projection de la puissance à distance et à réduire la nécessité de déployer des troupes au sol, d'où l'intérêt actuel pour la révolution du secteur militaire et des stratégies de lutte contre la prolifération. De telles stratégies sont conçues pour opérer des destructions massives, tout en réduisant autant que possible les pertes, afin d'éviter la débâcle qui s'est produite en Somalie. Il en résulte que les planificateurs militaires se préoccupent des capacités de bombardement à grande distance, de missiles balistiques intercontinentaux et de défense antimissile, d'opérations amphibies et de l'utilisation d'une force aérienne opérant à partir de porte-avions. Au mieux, de telles stratégies peuvent aider à circonscrire géographiquement les crises dans le Sud, mais elles ne font rien pour la prévention ou le règlement des conflits.

Le fait de répondre aux problèmes de sécurité du Sud par la voie militaire ne résout rien. Inverser ce processus est une tâche épineuse sur les plans intellectuel et politique, qui exige une transformation majeure des hypothèses institutionnelles et idéologiques sous-tendant les modes de pensée dominants au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les problèmes de sécurité. Tant que les problèmes de sécurité mondiale et leurs solutions seront considérés en termes d'intérêts nationaux acquis et de réactions militaires étroites, les pays riches du Nord continueront de voir le Sud comme une source potentielle d'affrontements et de négliger les autres approches possibles de la sécurité.

Bien que les puissances du Nord se soient actuellement retranchées dans le militarisme, une recherche saine de conceptions et de mécanismes nouveaux en ce qui concerne les politiques de sécurité des pays en développement se fait jour en réponse à ces problèmes généralisés que sont le

nationalisme, l'effondrement d'Etats, les conflits ethniques, les migrations, l'instabilité politique et le sous-développement économique<sup>11</sup>. De cette exploration une vision plus « globale » de la sécurité est apparue, qui prend l'individu plutôt que l'Etat pour référence principale en matière de sécurité. Cette conception gagne du terrain en tant que formule de rechange pour établir un nouvel ordre mondial fondé sur la paix et la sécurité. Elle a trouvé au sein de l'Organisation des Nations Unies, dans le PNUD, un fervent partisan qui invite la communauté internationale à ne plus se soucier de militarisme et du rôle de l'Etat pour s'occuper d'abord des besoins fondamentaux des citoyens, des droits de l'homme et d'un développement humain durable<sup>12</sup>.

Cette approche plus globale ne revient pas à nier l'importance de la sécurité militaire, mais à lui accorder une place dans une hiérarchie des besoins en matière de sécurité qui nécessitent une attention urgente. L'ordre de priorité est déterminé par les besoins plutôt que par la tradition, l'idéologie ou les intérêts acquis et doit évoluer en fonction de circonstances concrètes plutôt que par dessein. Une telle approche permet d'établir des liens entre des besoins de sécurité divergents – ses tenants reconnaissent que la sécurité des uns ne peut pas être assurée au détriment de celle des autres. Surtout, cette approche met l'accent sur le règlement à l'échelon régional plutôt que bilatéral, grâce à des dispositions communes, des gros problèmes que pose actuellement la sécurité. Ainsi, la recherche de la sécurité nationale se fait avec les autres Etats – plutôt que contre eux – grâce à une conception qui met l'accent sur la paix ainsi que la gestion et le règlement des conflits.

### *Le développement en tant que concept de sécurité*

Au coeur de cette nouvelle approche de la sécurité se trouve le concept du développement humain durable. Le développement durable est un concept large qui renvoie à des progrès simultanés sur plusieurs fronts : une production économique qui soit supportable pour l'environnement, des possibilités d'emploi, un mieux-être social et le recul de la pauvreté. Le développement humain durable, tel que le préconise le PNUD, est intrinsèquement lié à l'instauration d'une stabilité sociale parce qu'il cherche à éliminer les facteurs discriminatoires qui sont présents au sein d'une économie (et sont sources de conflits) en offrant à tous les membres de la société les moyens de mieux réaliser leur potentiel socio-économique.

En ce sens, le développement humain durable fournit un cadre éthique et normatif qui est conforme à certaines valeurs morales fondamentales et universelles concernant le droit à la vie et la liberté de choix et que l'on peut considérer comme un outil de prévention des conflits et de stabilité locale, régionale et mondiale. Cette opinion est appuyée par l'observation du PNUD selon laquelle les Etats qui dépensent très peu pour leur défense et beaucoup plus pour le développement humain ont mieux réussi à défendre leur souveraineté nationale que ceux qui consacrent de grosses sommes à l'armement<sup>13</sup>. Pour illustrer ce propos, on peut comparer la vie relativement paisible dans les pays qui dépensent peu pour leur défense, comme le Botswana, le Costa Rica et Maurice, avec les conflits que connaissent les pays dont les dépenses militaires sont élevées, tels que l'Iraq, le Myanmar ou la Somalie.

Il ne faut pas confondre cet objectif qu'est le développement humain durable avec les stratégies néolibérales qui donnent la priorité à des stratégies de croissance néoclassiques. Bien qu'il y ait une corrélation évidente entre la richesse matérielle et le bien-être humain, l'absence de cette relation est particulièrement notable dans nombre de pays en développement qui ont adopté des stratégies de croissance classiques. La volonté d'assurer à tout prix la croissance a conduit, dans certains pays en développement, à une inégalité de plus en plus grande des revenus, accompagnée d'une faible espérance de vie, d'un degré d'instruction bas et d'un taux élevé de mortalité infantile. Un cycle positif de croissance économique et de développement humain ne s'instaure que lorsque la croissance

utilise la main-d'oeuvre et développe l'emploi et qu'il y a amélioration des qualifications individuelles et de la santé.

Le souci néolibéral actuel des bienfaits de la mondialisation, salués comme la panacée qui éliminerait les problèmes économiques du monde, fait fi des personnes – elles sont 1,3 milliard – dont les conditions économiques se sont détériorées au cours des dix dernières années<sup>14</sup>. L'idée selon laquelle les retombées de la croissance économique finiraient par toucher les démunis ne s'est manifestement pas concrétisée dans les pays les plus pauvres du monde<sup>15</sup>. L'effondrement économique généralisé a compromis la cohésion sociale de nombreux pays en développement, faisant apparaître la fragilité des Etats du tiers monde et leur incapacité d'assurer à leurs citoyens une sécurité de base<sup>16</sup>. Le sort des pauvres, des marginaux et des personnes déplacées n'est pris au sérieux que lorsque ces derniers deviennent une menace pour l'ordre mondial tel qu'on le conçoit.

L'élimination de la pauvreté ne nécessiterait qu'une toute petite part des ressources qui sont disponibles dans l'économie mondiale<sup>17</sup>. Pourtant, les pays riches du Nord semblent de moins en moins disposés à répondre de façon constructive au sort malheureux de nombreux habitants du tiers monde. Les échecs successifs qu'ont subis les opérations humanitaires internationales se sont traduits par une « lassitude des donateurs ». Mais, selon la mise en garde du Conseiller spécial du PNUD, il convient de comparer le coût d'une action accélérée à celui d'une aggravation de la pauvreté faite d'une telle action, c'est-à-dire au coût de la poursuite des conflits et de l'instabilité politiques, de la pauvreté, de la maladie et des affronts qui sont faits à la dignité humaine.

Un développement durable à long terme est nécessaire non seulement pour soulager la misère écrasante des pauvres, mais également en tant que stratégie clef pour prévenir les conflits et stabiliser la situation politique. Cependant, le potentiel de développement actuel et futur est bridé par les positions de faiblesse commerciale, la crise de la dette, l'exploitation de l'environnement et l'instabilité politique. Pour s'attaquer directement à ces problèmes, la communauté internationale doit élaborer une approche plus intégrée de l'économie, de la sécurité et du développement et qui repose sur des bases nouvelles de paix et de sécurité.

### *Désarmement et maîtrise des armements*

Il convient de considérer le désarmement et la maîtrise des armements, non plus comme une fin en soi, mais comme des éléments d'une conception plus large de la prévention et du règlement des conflits. Il existe un certain nombre de façons de mieux concevoir le désarmement à l'avenir.

En général, un processus de désarmement implique une modification des stratégies militaires d'un pays. Par exemple, la réduction ou l'abandon de certains types d'armes ou de capacités de défense, tels que les armes nucléaires ou les missiles balistiques intercontinentaux, peuvent traduire un effort conscient pour réduire les capacités offensives d'un pays et atténuer ainsi les tensions créées par une course aux armements. Ce processus peut également inclure l'application de décisions, en matière de défense et de politique étrangère, visant à faire baisser le niveau des forces militaires. Le désarmement revêt donc de nombreuses formes, telles qu'une réduction des dépenses militaires, la diminution ou la destruction des stocks de certains systèmes d'armes, l'interdiction ou la limitation de la fabrication de certains types de matériels militaires ou encore la réduction des effectifs militaires ou des crédits consacrés à la recherche-développement en matière de défense<sup>18</sup>.

Dans le monde en développement, le désarmement, parfois qualifié de microdésarmement, s'est surtout traduit par la collecte et la destruction des armes légères à l'issue d'un conflit entre des factions en guerre. Dans nombre de situations de retour à la paix, le désarmement a été supervisé par des forces internationales de maintien de la paix. Les efforts internationaux de cette nature ont eu des résultats d'une médiocrité affligeante. En El Salvador, 20 000 armes ont été ramassées et détruites

sur un total estimatif de 200 000 en circulation. Au Mozambique, environ 300 000 ont été saisies, ce qui ne représente que 2 % du nombre total d'armes dans ce pays. De même, au Cambodge, en Somalie et en Angola, les programmes de désarmement prévus ont échoué. Ces échecs ont été imputés au manque de temps et de ressources pour l'exécution de ces tâches dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Au cours de ces dernières années, la pensée à court terme est devenue endémique au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui, garrottée par le manque de crédits, s'est vue obligée de compromettre ses opérations en l'absence d'une volonté politique des puissances dominantes, au sein du Conseil de sécurité, de s'attaquer convenablement à ces problèmes. Il convient de renoncer à mettre l'accent sur le court terme si l'on veut que les flux d'armes soient endigués et qu'une paix durable soit établie dans des régions du monde très déstabilisées.

Dans les cas où la communauté internationale n'a pas réussi à désarmer les combattants, le conflit s'est souvent rallumé ou s'est même étendu au-delà des frontières et a exacerbé les tensions dans d'autres régions. Par exemple, l'incapacité de la communauté internationale à désarmer les milices dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre a encouragé le Gouvernement rwandais à appuyer les groupes opposés au régime de Mobutu et a permis aux milices de jouer un rôle dans la guerre civile zaïroise de 1995-1996.

Etant donné la nature des flux d'armements, une coopération internationale et régionale en matière de maîtrise des armements et de microdésarmement s'impose. Les initiatives embryonnaires de l'Afrique occidentale et de l'Afrique australe permettent un certain optimisme quant à l'avenir. En 1997, huit pays de la région du Sahel et du Sahara se sont déclarés en faveur d'un moratoire sur les importations, les exportations et la fabrication d'armes légères. L'initiative en a été prise par le Mali, qui, en 1996, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, a réussi à démobiliser un certain nombre des combattants impliqués dans la rébellion des Touaregs. Au cours de cette opération, les autorités ont recueilli et détruit 2 700 armes légères<sup>19</sup>. Le but du moratoire est d'obtenir que les Etats africains voisins s'engagent à rechercher et à détruire les stocks d'armes illicites, à améliorer les contrôles aux frontières, à donner une formation professionnelle à leurs forces militaires et à les entraîner à la collecte d'armes, enfin à accroître la transparence et renforcer la surveillance des flux d'armes. En Afrique australe, les efforts se concentrent sur une surveillance renforcée des stocks et du trafic d'armes au niveau régional. Cette action se déroule sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe, avec le soutien de l'Union européenne et d'autres pays donateurs<sup>20</sup>.

Il est indispensable que les donateurs internationaux soutiennent les efforts actuels et futurs en matière de maîtrise des armements et de désarmement dans les pays en développement, où il existe encore peu de compétences en ce qui concerne la négociation, la surveillance et la vérification d'une maîtrise des armements. En outre, l'action des organisations régionales a besoin d'être affermie dans des domaines tels que le renforcement de la confiance et de la sécurité, la transparence, les responsabilités et les échanges d'informations. Concrètement, il faudrait que les donateurs appuient des programmes conçus pour :

- Renforcer les contrôles et les règlements concernant la possession et le commerce des armes ;
- Renforcer les capacités de la police et des services des douanes en appuyant des programmes de formation destinés aux agents de police, aux douaniers et aux gardes frontière, aux auxiliaires de justice et à d'autres personnes qui participent à la prévention et à la lutte contre le trafic d'armes ;
- Etablir et améliorer, au niveau national, les bases de données, les systèmes de communication et le matériel de surveillance et de contrôle des armes franchissant les frontières ;
- Mettre sur pied des groupes de travail mixtes inter-organisations ;
- Intégrer les initiatives régionales de lutte contre la prolifération et le trafic des armes dans les programmes plus vastes qui visent à développer la sécurité des individus et des collectivités.

S'il convient d'appuyer les initiatives en matière de maîtrise des armements prises par les pays en développement, il faut aussi que les grands exportateurs d'armes assument leurs responsabilités pour ce qui est de la prolifération des systèmes d'armes. Les principales sources d'approvisionnement en armes classiques se trouvent dans une poignée d'Etats industrialisés qui comprennent les membres permanents du Conseil de sécurité, à savoir les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie et la Chine. En outre, plusieurs pays en voie d'industrialisation, tels qu'Israël, le Brésil et l'Afrique du Sud, sont entrés récemment sur le marché international des armements. Depuis la fin de la guerre froide, il s'est également constitué un énorme marché d'occasion des systèmes d'armes, largement approvisionné par d'anciens pays parties au Traité de Varsovie. Les pays en développement continuent d'être la principale cible des ventes étrangères d'armements effectuées par les grands fournisseurs d'armes. Selon Grimmett, durant la période 1989-1996, la valeur des accords de transfert d'armements conclus avec des pays en développement représentait en moyenne 67,5 % de celle de l'ensemble de ces accords dans le monde<sup>21</sup>. En 1996, la valeur de tous les accords de transfert d'armements conclus avec des pays en développement s'élevait à quelque 19,4 milliards de dollars, ce qui constituait la première augmentation des ventes depuis 1992. En 1996, les Etats-Unis ont été la première source d'approvisionnement, avec des accords d'une valeur de 11,3 milliards de dollars, tandis que le Royaume-Uni se situait au deuxième rang (4,8 milliards de dollars) et la Fédération de Russie, au troisième rang (4,6 milliards de dollars).

L'influence qu'exercent les élites industrielles militaires des Etats fournisseurs et les efforts qu'elles déploient pour exporter (afin de conserver l'emploi dans les industries nationales de la défense et d'engendrer des profits après les dépenses importantes induites par les projets nationaux de dotation en armements) ont pour résultat que certains pays dont le gouvernement est connu pour ses actes de violence et de répression, tels que l'Indonésie, le Nigéria et le Pakistan, ont pu acquérir des armes avec une relative facilité. Cette structure des transferts découle, en partie, des relations de protection établies durant la guerre froide, qui ont perduré malgré l'adhésion généralisée aux principes universels de paix, de démocratie et de défense des droits de l'homme qui est apparue depuis la fin de la guerre froide.

Nonobstant ces relations de protection, on discerne une tendance contradictoire parmi les Etats du Nord qui, tout en appuyant les principes de prévention des conflits, de développement et de

***Nonobstant ces relations de protection, on discerne une tendance contradictoire parmi les Etats du Nord qui, tout en appuyant les principes de prévention des conflits, de développement et de saine conduite des affaires publiques, restreignent peu – si tant est qu'ils le fassent – les exportations d'armes vers les pays en développement.***

saine conduite des affaires publiques, restreignent peu – si tant est qu'ils le fassent – les exportations d'armes vers les pays en développement. On peut voir, à certains signes, que des mesures sont prises pour corriger cette anomalie des relations de la communauté internationale avec les pays ayant traversé un conflit et avec ceux où il y a risque de conflit. Un exemple en est l'adoption récente d'une approche qui fait passer la sécurité en premier lieu : celle-ci est fondée sur la notion que la sécurité ne devrait plus être considérée comme étant distincte et sans rapport avec les autres éléments de la politique étrangère, mais que les donateurs devraient au contraire l'inclure dans une approche intégrée.

On ne saurait concevoir une politique efficace de prévention des conflits qui ne s'attaquerait pas au problème des fournitures d'armes. A l'heure actuelle, il n'existe pas de système multilatéral de contrôle des sources d'approvisionnement, comme c'est le cas pour les armes nucléaires, chimiques et biologiques et pour les missiles balistiques intercontinentaux. Les armes légères, qui ont fait le plus de victimes depuis la fin de la guerre froide, sont encore moins contrôlées. Néanmoins, un certain nombre d'initiatives ont été prises qui porteront probablement leurs fruits au cours des prochaines années et qui pourraient combler cette lacune.

A la suite du succès de la campagne mondiale pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, qui a abouti à la signature, en décembre 1997, de la Convention d'Ottawa par plus de 120 Etats, un certain nombre d'initiatives intéressantes ont été lancées en vue de maîtriser les flux d'armes légères. Depuis 1995, un groupe de lauréats du prix Nobel de la paix propose un code de conduite international relatif au transfert des armes, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Des voix de plus en plus nombreuses se sont exprimées pour que soit conclue une convention sur la prévention de l'utilisation illégale des armes légères, qui aurait principalement pour but de définir des critères stricts régissant l'exportation, la collecte et la destruction des armements superflus et de promouvoir une plus grande transparence en matière de coopération internationale<sup>22</sup>. Dans cet esprit, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre a recommandé un certain nombre de mesures pratiques pour réduire la quantité d'armes en circulation et les futures acquisitions d'armes légères, notamment la création d'un réseau régional de partage des informations, une assistance aux forces de sécurité intérieure de pays à régime démocratique et l'appui des initiatives liées au désarmement et à la démobilisation des forces régulières et irrégulières après un conflit<sup>23</sup>.

En mai 1998, une conférence, parrainée par le Gouvernement du Royaume-Uni et intitulée « Developing Controls on Arms and Illicit Trafficking in Southern Africa », a examiné les moyens de mettre au point un plan d'action régional pour l'Afrique australe, visant à lutter contre la prolifération des armes légères. Un programme à cet effet sera appuyé par l'Union européenne (UE). D'autres initiatives de l'UE comprennent la création, en 1997, de son programme de prévention du trafic d'armes classique et de lutte à cet égard, et l'adoption d'un code de conduite, en juin 1998. Mais il est important de reconnaître que les initiatives actuelles restent embryonnaires et qu'elles nécessitent des ressources suffisantes et une meilleure coordination aux niveaux régional et international. Au cours de la prochaine décennie, il s'agira de renforcer ces initiatives et de leur associer des moyens, de façon qu'elles puissent devenir les fondements d'un nouveau régime multilatéral de maîtrise des armements.

### *Dépenses militaires et développement*

L'un des indicateurs du désarmement les plus communément utilisés est la réduction des dépenses militaires. Cela fournit une mesure globale des ressources consacrées à la défense – l'augmentation ou la diminution de ces ressources indiquent quels sont la prédilection et les sentiments des dirigeants. Par rapport au sommet qu'elles avaient atteint en 1987, durant la guerre froide, les dépenses militaires mondiales ont diminué de plus de 25 %. Ce recul important est surtout le fait des pays industrialisés : dans nombre de pays en développement, les dépenses militaires demeurent élevées et ont même augmenté dans certaines régions depuis la fin de la guerre froide. Selon les données du SIPRI, entre 1987 et 1996 les dépenses militaires ont augmenté de 13 % en Asie du Sud, de 11 % au Moyen-Orient et de 35 % en Asie du Sud-Est<sup>24</sup>. Dans de nombreuses parties du monde en développement, les conflits continuent d'imposer des dépenses militaires élevées. Par exemple, en Algérie les dépenses militaires ont augmenté de 144 % en termes réels, en 1994, par suite de l'insurrection islamique. De même, le conflit en cours à Sri Lanka s'est traduit par une persistance des niveaux élevés de dépenses militaires. Toutefois, dans d'autres pays en développement, les niveaux de dépenses militaires demeurent supérieurs aux besoins légitimes en matière de sécurité<sup>25</sup>.

Il convient d'interpréter avec prudence les statistiques existantes sur les dépenses militaires des pays en développement, en raison de l'absence de renseignements fiables dans ces pays sur les tendances dans ce domaine. La rareté avec laquelle les gouvernements des pays du tiers monde communiquent des données statistiques fiables est frustrante, étant donné que l'indication, par les uns et les autres, des tendances en matière de dépenses militaires est reconnue comme étant l'un des principaux moyens d'instauration de la confiance entre les Etats. Le manque de renseignements



adéquats sur les dépenses militaires fait qu'il est également difficile de quantifier les « économies » potentielles que permettrait la diminution de ces dépenses et qui pourraient être réaffectées à des objectifs de développement.

Il est presque universellement admis qu'un niveau élevé de dépenses militaires signifie beaucoup d'occasions perdues pour les pays en développement<sup>26</sup>. On suppose donc que des réductions des dépenses militaires, parfois qualifiées de dividendes de la paix, produiront des gains en matière de développement. Il n'existe toutefois pas de lien automatique entre les réductions de ces dépenses et le développement ; de tels liens *dependent de la volonté des gouvernements* de réaffecter à des objectifs de développement les économies réalisées dans le domaine de la défense.

L'obtention de dividendes de la paix implique au moins deux étapes : les dépenses militaires sont réduites pour engendrer des économies qui ne soient pas dérisoires (dividendes sur le plan des ressources), qui servent à leur tour à promouvoir une plus grande efficacité de la production (dividendes sur le plan du produit). Certains considèrent qu'il y a une troisième étape à laquelle des dividendes sur le plan du bien-être résultent directement de l'affectation des économies réalisées dans le domaine de la défense au financement public de programmes sociaux, ou indirectement, des effets de ruissellement d'une économie plus saine<sup>27</sup>. Les spécialistes du Bonn International Centre for Conversion (BICC), qui effectuent des travaux d'avant-garde sur la question des dividendes de la paix, estiment que la réalisation de tels dividendes est un processus dont les moteurs sont multiples, qui est complexe et qui concerne le long terme. En outre, la matérialisation des bienfaits de dividendes de la paix est une opération plus complexe que le simple fait de faire passer des ressources d'une enveloppe budgétaire à l'autre. Dans les sociétés fortement militarisées, la réaffectation de ressources militaires au développement est un processus qui suppose des ajustements politiques, sociaux, idéologiques et

économiques, ainsi qu'une évolution des institutions. Cela exige qu'il y ait au sein de l'Etat et de la société civile une volonté politique et institutionnelle assez forte pour faire en sorte que l'on obtienne des gains en matière de développement plutôt qu'un nouveau renforcement du pouvoir socio-économique des couches déjà privilégiées de la société.

***Dans les sociétés fortement militarisées, la réaffectation de ressources militaires au développement est un processus qui suppose des ajustements politiques, sociaux, idéologiques et économiques, ainsi qu'une évolution des institutions.***

L'ampleur des réductions et la réaffectation des ressources détermineront la contribution qualitative et quantitative que les dividendes de la paix pourront apporter au développement. Cela dépend en grande partie des pourcentages du produit intérieur brut et

du budget de l'Etat que représentaient les dépenses militaires. La façon dont les ressources économisées seront utilisées – par exemple, affectation aux dépenses constantes du gouvernement (augmentation des dépenses d'investissement et/ou des dépenses sociales), ou diminution des dépenses du gouvernement sous forme d'allègement de la charge fiscale ou de financement du déficit – déterminera l'incidence économique des réductions. Les indications limitées dont on dispose concernant les pays du tiers-monde donnent à penser que les dividendes de la paix ont servi à financer le déficit, principalement sous la forme du service de la dette internationale. Les exigences du service de la dette signifient que les réductions des dépenses militaires ne créeront que peu de possibilités de développement à court et à moyen terme, si tant est qu'elles en créent.

Lorsque le lourd fardeau de la dette se trouve associé à des importations d'armes et à de fortes dépenses militaires, on considère que les pays en développement sont responsables des problèmes économiques auxquels ils ont à faire face. Toutefois, durant les années 90, nombre de pays pauvres très endettés ont connu un changement de gouvernement par suite d'élections démocratiques multipartis, ce qui s'est traduit par la fin de régimes militaristes. Malgré des changements politiques fondamentaux, les gouvernements nouvellement élus se sont vus obligés d'assumer les dettes découlant de l'application de politiques extrêmement coûteuses conduites par les régimes autoritaires du passé.

Alors que les donateurs ont exercé des pressions sur les gouvernements du tiers monde pour qu'ils réduisent leurs dépenses militaires afin de dégager des ressources pour un développement durable<sup>28</sup>, ils ont été moins enclins à l'annulation des dettes qui permettrait aux nouveaux gouvernements de s'attaquer à leurs problèmes de développement. Si la démocratie implique une participation politique autorisant une plus grande égalité sociale et économique, il est probable que ces régimes démocratiques échoueront dans les conditions économiques actuelles, parce que leur capacité de susciter une amélioration des conditions économiques est compromise par le fardeau de la dette. Tant que de telles anomalies persisteront, les fondements d'une démocratie stable dans les pays en développement très appauvris demeureront précaires.

Outre le problème de l'annulation de la dette, auquel doivent s'attaquer d'urgence les grands pays donateurs, il faut encore que l'aide au développement à l'extérieur soit ajustée pour refléter la préoccupation des donateurs en ce qui concerne le désarmement et le développement. Malgré la fin de la guerre froide, l'aide est souvent allouée aux alliés stratégiques plutôt qu'aux pays pauvres. Par exemple, en 1990-1991, Israël a reçu un montant équivalant à 176 dollars par habitant et le Bangladesh, l'équivalent de 1,70 dollar par habitant.

La menace de retirer l'aide peut avoir un puissant effet sur les parties en les contraignant à respecter les engagements qu'elles ont pris en matière de saine conduite des affaires publiques, de démilitarisation et de démocratie. A l'inverse, la promesse d'une aide, en particulier pour la modernisation et la reconstruction, peut encourager très largement les parties à honorer leurs obligations. Le recours au bâton et à la carotte en matière d'aide au développement est un moyen puissant de faire respecter les engagements, mais il convient d'agir avec discernement à l'égard des démocraties précaires et ravagées par la guerre, si l'on ne veut pas que les membres les plus vulnérables de la société en souffrent. Il n'y a pas de solution simple en la matière, car la situation de chaque pays est unique<sup>29</sup>.

### ***Contraintes structurelles freinant le passage du désarmement au développement humain***

Les tragédies humanitaires des années 90, dont beaucoup ont eu lieu sur le continent africain, se sont produites à un moment où les ressources consacrées à l'aide internationale étaient de plus en plus rares. La lassitude des donateurs et les échecs passés enregistrés lors d'opérations de secours humanitaires ont, ensemble, créé un climat de cynisme quant à l'éventualité d'un développement durable dans nombre de pays ayant connu la guerre. Dans ce vide, les programmes de stabilisation macro-économique ont remplacé les objectifs de développement. Bien qu'ils soient importants, les ajustements structurels opérés grâce à des réformes des marchés et à la privatisation ne sont pas des mécanismes suffisants pour fournir les incitations nécessaires pour prévenir les conflits, assurer le succès de la démilitarisation et remettre sur pied l'économie des pays ravagés par la guerre.

Actuellement, les institutions financières internationales – le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les banques régionales de développement – jouent un rôle actif dans l'économie d'un grand nombre de pays qui pourraient connaître un conflit et dans d'autres qui ont récemment connu des guerres longues et destructrices. Pourtant, ces institutions ne considèrent pas, en général, que la prévention des conflits fait partie de leur mandat économique<sup>30</sup>. Elles concentrent plutôt leurs efforts sur la stabilisation macro-économique et la réforme des politiques sectorielles, ainsi que sur des prêts pour des projets et la promotion de stratégies de croissance.

La réticence des institutions financières internationales à intégrer la prévention des conflits dans leurs mandats économiques peut s'expliquer en partie par leur attitude traditionnellement apolitique.



Toutefois, la fin de la guerre froide permettrait à ces institutions de mieux prendre en compte la dimension strictement politique de leurs décisions en matière de prêt. L'émergence de nouveaux Etats en Europe orientale et l'adoption, par ces Etats, des principes de l'économie de marché ont encouragé les institutions financières internationales à élargir leur mandat. Il en résulte que ces mandats incluent maintenant l'encouragement à la saine conduite des affaires publiques et à la réduction des dépenses militaires. Jusqu'à présent, les pressions exercées par le FMI sur les pays en développement pour qu'ils réduisent leurs dépenses militaires ne se sont pas traduites par des gains en matière de développement, ou alors très peu. Cela est dû au fait que le premier souci du FMI est de faire en sorte que ces pays assurent le service de leur dette et qu'ils réduisent le déficit de la balance des paiements. Actuellement, le coût des programmes d'ajustement macro-économique induits par le FMI est supporté de façon disproportionnée par les pauvres et, dans un nombre de cas de plus en plus grand, cela a conduit à une agitation sociale, à une violence accrue et à la mise en cause de l'autorité et de la légitimité des gouvernements qui procèdent à ces ajustements<sup>31</sup>.

Un nombre croissant d'analystes ont commencé à mettre en doute la sagesse qu'il y a à imposer des programmes d'ajustement structurel du FMI à des sociétés pouvant basculer dans un conflit<sup>32</sup>. Comme l'a noté un commentateur, le processus même de libéralisation politique et économique a eu, paradoxalement, des effets secondaires déstabilisateurs dans des Etats ravagés par la guerre, entravant la consolidation de la paix et déclenchant même, dans certains cas, une reprise des combats<sup>33</sup>.

Malgré la ferme conviction du FMI que l'ajustement structurel est la panacée qui agira sur tous les maux économiques des pays en développement, cela n'a pas remédié jusqu'à présent aux échecs antérieurs sur le plan macro-économique et celui du développement essuyés par les pays énumérés ci-dessus. Les programmes d'ajustement structurel ont même aggravé les inégalités socio-économiques prononcées qui se sont traduites par une agitation sociale et, dans les cas extrêmes, par des conflits prolongés. Au Mexique, par exemple, des troubles localisés sous forme de grèves, de manifestations contre la faim et d'émeutes, ainsi que la naissance du mouvement zapatiste au Chiapas, ont été attribués à une réaction contre le programme d'ajustement structurel imposé par le FMI<sup>34</sup>. En Algérie, après plusieurs années d'ajustements structurels, l'économie reste stagnante, l'insécurité alimentaire s'aggrave, le chômage va grandissant et la jeunesse perd espoir. Cette situation a joué en faveur des islamistes, qui tentent de renverser le gouvernement militaire<sup>35</sup>. Dans la guerre civile sanglante qui a commencé en 1992, plus de 60 000 personnes ont perdu la vie<sup>36</sup>.

De tels résultats semblent être contraires aux vœux de stabilité économique du FMI, étant donné que la violence ralentit considérablement le développement économique et la croissance et qu'elle compromet les tentatives de réforme économique. Ainsi, il semblerait approprié que la prévention des conflits soit un élément central du mandat donné aux institutions financières internationales, en particulier lorsque ces institutions interviennent dans des pays où la violence pourrait éclater par suite d'une répartition inéquitable des richesses<sup>37</sup>. Il est clair que les politiques suivies par ces institutions ont besoin d'être fondamentalement réformées pour être conformes à la recherche d'une paix et d'une sécurité plus grandes dans le monde.

## **Conclusion**

Au moment d'aborder le prochain millénaire, nous sommes au seuil d'un changement. La pensée novatrice et les propositions politiques recèlent la promesse d'un renforcement de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. En même temps que des initiatives positives tendent au changement, il existe une force contraire qui cherche à relever le défi de la pauvreté et des crises qui affectent le monde en développement par le recours aux armes. Mais vouloir assurer la sécurité par les armes ou chercher à régler par ce biais les crises économiques du monde en développement

– sous la forme « moyenâgeuse » des seigneurs de la guerre, des bandits et des mercenaires, ou d'une révolution technologique du secteur militaire dans les pays développés – ne feront qu'exacerber les conflits et les catastrophes humanitaires. Seul un effort concerté de la communauté internationale pour réaliser le désarmement et le développement mettra fin au fléau de la pauvreté et des crises humanitaires qui s'est abattu sur nos sociétés tout au long du vingtième siècle.

## Notes

- <sup>1</sup> Paul Rogers, « A Jungle Full of Snakes? Power, Poverty and International Security », dans Geoff Tansey, Kath Tansey et Paul Rogers (directeurs de la publication) *A World Divided: Militarism and Development After the Cold War*, Londres, Earthscan, 1993, p. 1.
- <sup>2</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain (1997)*, New York, PNUD, 1997.
- <sup>3</sup> OCDE, *Measuring Development Progress: A Working Set of Core Indicators*, document présenté lors de la Réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement, Paris, 8 avril 1998.
- <sup>4</sup> OCDE, *Les dépenses militaires dans les pays en développement, Rapport du Colloque d'Ottawa sur les dépenses militaires dans les pays en développement*, mars 1997, Paris, OCDE, 1997.
- <sup>5</sup> Nicole Ball, « The Challenges of Rebuilding War Torn Societies », dans Chester Crocker, Fen Osler Hampson et Pamela Aall (directeurs de la publication), *Managing Global Chaos: Sources and Responses to International Conflict*, Washington DC, United States Institute of Peace Press, 1997, p. 607.
- <sup>6</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain (1994)*, New York, PNUD, 1994, p. 53.
- <sup>7</sup> Neil Cooper, « The Arms Trade and Militarised Actors in Internal Conflicts », dans Paul B. Rich, *Weapon States and Warlords: The Militarisation of Ethnic and Sub-State Conflicts*, Londres, MacMillan (à paraître prochainement).
- <sup>8</sup> Swadesh Rana, *Small Arms and Intra-states Conflicts*, Travail de recherche de l'UNIDIR n° 34, New York et Genève, UNIDIR, 1995, p. 1.
- <sup>9</sup> Edward J. Laurance, *Small Arms and Light Weapons as a Development Issue*, communication présentée à une conférence du BICC (Conference on Converting Defence Resources to Human Development), Bonn, 9-11 novembre 1997.
- <sup>10</sup> Overseas Development Institute, « The State of the International Humanitarian System », *ODI Briefing Paper*, 1<sup>er</sup> mars 1998, Londres, Overseas Development Institute.
- <sup>11</sup> Voir, par exemple, le recueil d'essais publié dans E. Keller et D. Rothchild (directeurs de la publication), *Africa in the New International Order: Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 1996.
- <sup>12</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain (1994)*, op. cit.
- <sup>13</sup> Ibid.
- <sup>14</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain (1997) : Le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, New York, PNUD, 1997, p. 2.
- <sup>15</sup> Voir Richard Jolly, cité dans le communiqué de presse concernant le Rapport mondial du PNUD sur le développement humain (1997), *Globalization Leaving Many Poor Countries Behind*, New York, PNUD, 12 juin 1997.
- <sup>16</sup> William Zartman, « Introduction: Posing the Problem of State Collapse », dans Zartman (directeur de la publication), *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Londres et Colorado, Lynne Rienner Publishers, 1995, p. 1 à 11.
- <sup>17</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain (1997)*.
- <sup>18</sup> K. Hartley et T. Sandler, *The Economics of Defence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 260 à 283.
- <sup>19</sup> Pour des informations plus détaillées sur le processus de paix au Mali, voir R. Poulton et I. Youssef, *A Peace of Timbuktu: Democratic Governance, Development and African Peacemaking*, New York et Genève, UNIDIR, 1998.
- <sup>20</sup> Saferworld, *South African Regional Action Programme on Light Arms and Illicit Trafficking*, Saferworld Briefing Document, Londres, Saferworld, mai 1998.
- <sup>21</sup> F. Richard et R. Grimmitt, *Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 1989-1996*, Washington DC, Congressional Research Service, 1997.
- <sup>22</sup> Laurance, op. cit.
- <sup>23</sup> IISS, « Tackling the problem of light weapons: the micro-disarmament policy debate », *Strategic Comments*, vol. 4, n° 2, 1998.
- <sup>24</sup> Pourcentages calculés à partir des tableaux dans P. George et al., « Military Expenditure », dans SIPRI, *SIPRI Yearbook 1996*, Oxford, Oxford University Press, 1996, p. 358 à 376.
- <sup>25</sup> Paul George, *Defence Expenditures in the 1990s: Budget and Fiscal Policy Issues for Developing Countries*, communication présentée à une conférence du BICC (Conference on Converting Defence Resources to Human Development), Bonn, novembre 1997.

- <sup>26</sup> Pour un examen détaillé de ces questions, voir S. Deger, *Military Expenditure in Third World Countries: The Economic Effects*, Londres, Routledge et Keegan Paul, 1986.
- <sup>27</sup> Chan Steven, « Grasping the Peace Dividend: Some Propositions on the Conversion of Swords into Ploughshares », *Mershon International Studies Review*, vol. 39, p. 53 à 95.
- <sup>28</sup> OCDE, *Les dépenses militaires dans les pays en développement, Rapport du Colloque d'Ottawa sur les dépenses militaires dans les pays en développement*, mars 1997, Paris, OCDE, 1997.
- <sup>29</sup> Par exemple, lors du Colloque d'Ottawa sur les dépenses militaires dans les pays en développement, tenu en mars 1997, il y a eu un consensus général pour dire que la sécurité était nécessaire au développement et qu'un climat de sécurité et de développement créait des conditions propices à la réduction des dépenses militaires. Voir *Les dépenses militaires dans les pays en développement*, op. cit.
- <sup>30</sup> J. Boyce et M. Pastor, *International Financial Institutions and Conflict Prevention: Five Proposals*, Memorandum for the Council on Foreign Relations Conference « Progress and Pitfalls in Preventive Action », Council for Foreign Relations, New York, 11 décembre 1997.
- <sup>31</sup> P. Gayama, « Africa's Marginalisation: A Perception, not a Process », dans A. Adedeji (directeur de la publication), *Africa within the World, Beyond Dispossession and Dependence*, Londres, Zed Books, 1993 ; et G. Philip, « The New Economic Liberalism and Democracy in Latin America: Friends or Enemies? », *Third World Quarterly*, vol. 13, n° 3, p. 555 à 572.
- <sup>32</sup> Voir, par exemple, Roland Paris, « Peacebuilding and the Limits of Liberal Internationalism », dans *International Security*, vol. 22, n° 2 (automne 1997), p. 54 à 89 ; et J. Bayo Adekanye, « Structural Adjustment, Democratisation and Rising Ethnic Tensions in Africa », dans *Development and Change*, vol. 26, n° 2, avril 1995.
- <sup>33</sup> R. Paris, op. cit., p. 56.
- <sup>34</sup> J. Vidal, « Harmed and Dangerous », *The Guardian*, 8 mai 1996.
- <sup>35</sup> S. Bromley, « The Prospects for Democracy in the Middle East », dans D. Held (directeur de la publication), *Prospects for Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1994.
- <sup>36</sup> J. Haynes, *Religion, Fundamentalism and Identity: A Global Perspective*, document de synthèse n° 65, Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 1995.
- <sup>37</sup> J. Boyce et M. Pastor, op. cit., p. 2.



# La télédétection depuis l'espace, facteur de sécurité nationale et internationale

Bhupendra JASANI

Il est bien connu que les Etats-Unis d'Amérique, tout comme l'ex-Union soviétique, se sont servis de leurs capacités spatiales pour soutenir leurs forces stratégiques et renforcer ainsi leur défense nationale. La crise du Golfe de 1990-1991 a prouvé que les systèmes spatiaux peuvent se révéler déterminants pour renforcer les capacités classiques. Rappelons à titre d'exemple que les satellites de reconnaissance radar et photographique ont permis de surveiller le déploiement des troupes iraqiennes et de détecter les tirs de missiles iraqiens grâce aux satellites de détection lointaine<sup>1</sup>. Les forces armées déployées dans le Golfe auraient eu recours aux données obtenues grâce à ces satellites pour leurs opérations militaires<sup>2</sup>. Les capacités basées dans l'espace, dont l'utilité est aujourd'hui établie, pourraient-elles être utilisées de façon permanente pour renforcer la sécurité internationale ?

L'espace pourrait jouer un rôle considérable au niveau des mesures propres à accroître la confiance. Aujourd'hui, alors que la crise dans le Golfe est terminée, certains accords de sécurité doivent être trouvés pour cette région. En Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe avait mis au point un accord de ce type et le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe avait été signé le 19 novembre 1990. Les observations, qu'elles soient au sol ou aériennes, sont un aspect fondamental de ce traité et, d'une manière générale, des mesures de confiance et de sécurité, qui prévoient toutefois souvent l'observation des manoeuvres militaires. Il reste qu'en raison de l'importance grandissante des régions concernées par ces exercices et des limitations et difficultés de l'inspection aérienne, l'observation depuis l'espace, qui peut être plus pratique, va gagner en importance et en efficacité.

Les capacités spatiales ont également une très forte influence sur un autre aspect de la sécurité internationale : la maîtrise des armements. L'observation depuis l'espace est en effet un aspect essentiel des moyens techniques russes et américains de vérification du respect des accords bilatéraux. Toutes les nations ne disposent cependant pas de capacités de ce type même si elles sont parties à plusieurs traités multilatéraux importants en matière de maîtrise des armements. Les Etats-Unis et la Fédération de Russie ne sont, par ailleurs, pas disposés à partager leurs technologies ni les informations obtenues grâce à leurs moyens techniques nationaux de vérification. Cette attitude devrait très certainement encourager la mise au point de moyens techniques multilatéraux de vérification. Les satellites commerciaux de télédétection pourraient, à cet égard, jouer un rôle important.

Ces différents points seront examinés brièvement dans les sections suivantes.

---

M. Bhupendra Jasani est un professeur invité du *Department of War Studies*, King's College London, où il dirige un programme sur l'utilisation militaire de l'espace et sur la vérification des accords de maîtrise des armements depuis l'espace. Il a écrit et dirigé de nombreux ouvrages et rapports sur les questions nucléaires et sur celles du contrôle des armes spatiales.

## *Nature des capacités spatiales en question*

Au cours des quarante dernières années, les capacités spatiales ont connu de grandes évolutions dans quatre domaines particuliers : le transport spatial, les capteurs, les engins spatiaux et la composante terrestre. Les progrès enregistrés dans ces différents domaines se sont traduits par la mise au point et le déploiement d'engins spatiaux destinés à faciliter les opérations militaires et civiles conduites sur terre, en mer ou dans les airs, par le biais de nouvelles fonctions ayant trait à la météorologie, aux télécommunications, à la navigation, à la géodésie, à la télédétection, à la reconnaissance et à la surveillance. Les satellites de ce type suscitent souvent un très grand intérêt puisqu'ils sont une garantie d'efficacité et de précision accrues pour les missions effectuées. Dans le domaine militaire, des satellites ultra-perfectionnés sont utilisés et l'on s'attend à de nouveaux progrès pour des engins spatiaux surviables plus sophistiqués afin d'améliorer non seulement les forces stratégiques, mais aussi les forces classiques.

Dans les paragraphes suivants, nous nous pencherons respectivement sur les lanceurs et sur les satellites de télédétection et examinerons ensuite brièvement d'autres questions connexes.

### **LES LANCEURS SPATIAUX**

Si un pays souhaite être indépendant en matière de capacités de télédétection, il doit disposer de moyens propres pour lancer ses satellites. La plupart des nations dotées de capacités spatiales ont utilisé leurs missiles balistiques intercontinentaux pour mettre au point des lanceurs de satellites. Dès 1972, les Etats-Unis se sont éloignés progressivement d'une politique de lanceurs non réutilisables pour s'intéresser à un système de transport en partie réutilisable : la navette spatiale. En juin 1986, la perte de Challenger est pourtant venue relancer les programmes américains de lanceurs non réutilisables. Quant à l'ex-Union soviétique, qui avait également mis au point plusieurs lanceurs non réutilisables sur la base de ses missiles balistiques intercontinentaux, elle a commencé à étudier le concept d'engins réutilisables vers la fin des années 60 et a procédé, le 15 mai 1987, au premier essai de Energiya, un lanceur très puissant<sup>3</sup>. Aujourd'hui, la tendance est plutôt d'utiliser les missiles balistiques intercontinentaux dédagés par le processus de désarmement pour lancer les satellites.

En avril 1970, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont perdu le monopole qu'ils détenaient depuis près de quinze ans sur le marché des lanceurs lorsque la République populaire de Chine a procédé au tir d'un satellite avec son propre lanceur. Par la suite, la France et le Japon se sont mis à lancer régulièrement des engins spatiaux non habités. L'Agence spatiale européenne (ESA) qui venait d'être créée, en grande partie sur la base de l'expérience française, s'est engagée en 1975 dans un programme spatial européen indépendant et cohérent. Le 24 décembre 1979, l'Agence spatiale européenne a effectué le premier tir réussi du lanceur Ariane 1. L'Inde a pour sa part lancé un certain nombre de satellites en utilisant des lanceurs conçus à l'intérieur de ses frontières. Elle a lancé son premier satellite de télédétection en mars 1988. Israël a, pour sa part, rejoint le club des nations spatiales en lançant son premier satellite le 19 septembre 1988. Israël a prévu de lancer en 1998 un satellite de télédétection d'une résolution panchromatique de 1,5 mètre.

L'évolution de cette tendance dépendra de l'attitude adoptée par la communauté internationale face aux craintes actuelles concernant la prolifération des missiles et des technologies de missiles. Une initiative a déjà été tentée pour limiter la prolifération des missiles et de leurs technologies. En avril 1987, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni ont signé, après quatre années de négociations, un accord visant à limiter fortement leurs exportations de certaines technologies et de missiles potentiellement capables de livrer des

armes nucléaires. Cet arrangement a été codifié dans l'accord sur le Régime de contrôle des technologies de missiles et dans son annexe sur les technologies et équipements. La catégorie 1 de l'accord comprend les véhicules de lancement spatial et les fusées-sondes. Ce traité vise à enrayer la prolifération des missiles en contrôlant les exportations de matériel et de technologies de missiles. Les membres de ce régime de contrôle espèrent cependant qu'il ne freinera pas la coopération dans le domaine spatial.

Des initiatives comme le Régime de contrôle des technologies de missiles peuvent être interprétées comme visant à monopoliser la commercialisation de l'espace, en général, et le marché des lanceurs en particulier<sup>4</sup>. En 1998, vingt-neuf Etats<sup>5</sup> étaient parties au Régime de contrôle des technologies de missiles. Pour que ce régime soit véritablement efficace, il faudrait que d'autres pays fournisseurs et que d'autres nations dotées de lanceurs y adhèrent. Le fait que la Chine ne soit pas partie à cet accord ne favorise pas la cause de la non-prolifération. En tout état de cause, de tels régimes de contrôle ne peuvent que freiner le processus d'acquisition de capacités militaires, mais pas l'enrayer définitivement. En fin de compte, le Régime de contrôle des technologies de missiles pourrait aboutir à l'impossibilité d'exercer la moindre influence sur les puissances spatiales émergentes pour les empêcher de concevoir des missiles. De telles initiatives ne font que renforcer leur volonté de se doter non seulement de leurs propres capacités de lancement, mais aussi de missiles. Il est évident que ces problèmes doivent désormais être examinés différemment.

### LES SATELLITES DE TÉLÉDÉTECTION

Plusieurs types de satellites déployés dans l'espace ont fortement influencé différentes activités terrestres. Ainsi, les satellites de télécommunications ont instauré des liens rapides avec virtuellement n'importe quelle région du monde. La navigation par satellites, qui donne une précision de position

**Tableau 1. Quelques satellites optiques commerciaux actuels ou futurs**

Pays	Satellite	Résolution (m)	Date de lancement
France	SPOT 1-3	10 (Pan), 20 (XS)	1986, 1990, 1993
	SPOT-4		1998
	SPOT-5	2,5 (Pan)	2000
	SPOT-6	5 (Pan)	2003
Inde	IRS-1C	5,8 (Pan), 24 (XS)	1995
	IRS-1D	5,8 (Pan, XS)	1997
	IRS-P6	2,5 (Pan)	1998
Israël	Eros-1, Eros-2	1,5 (Pan), 5 (XS, 304 bands)	1998
	David	5 (Pan)	1998
Etats-Unis	Landsat-5	30 (XS, 7 bands)	1982
	Landsat-7	15 (Pan), 30 (XS), 60 (thermal)	1998
	EOSAM-1	15 (XS)	1998
	IKONOS-1	1 (Pan), (XS)	1997
	IKONOS-2	4 (Pan), (XS)	1998
	ORBVVIEW-3	1 (Pan), (XS)	1999
	QUICKBIRD-1	0,82 (Pan)	1998
	QUICKBIRD-2		
	EARLYBIRD-1	3 (Pan), 15 (XS)	2000

Pan = Panchromatique

XS = Multibande

de quelques dizaines de mètres, commence à être utilisée par les industries civiles de transport aérien et terrestre. Citons également, entre autres applications, la météorologie et la géodésie.

A une altitude d'environ 700 km, les capteurs embarqués à bord des satellites civils examinent la surface de la Terre et observent les ressources naturelles et les activités humaines civiles, ce qui permet notamment d'exploiter plus efficacement les ressources naturelles. Différents types de capteurs sont utilisés à bord des satellites d'observation, il s'agit essentiellement de systèmes optiques ou de radiodétection. Les systèmes optiques permettent de détecter des objets d'une taille aussi petite que deux mètres. Ils opèrent dans la zone visible du spectre électromagnétique et sont généralement panchromatiques. La résolution spatiale des instruments thermiques infrarouges, qui sont généralement multibande, est faible (120 mètres) ; ils peuvent cependant détecter des différences de température de 0,25° C. Ils peuvent détecter des objets dans la nuit et permettent de savoir où le camouflage a été utilisé. Les instruments optiques ont connus des progrès considérables ; certains sont d'ailleurs soixante-dix fois plus sensibles dans la zone visible du spectre électromagnétique que les films photographiques<sup>6</sup>. Certains des satellites optiques utilisés aujourd'hui, ou qui le seront à l'avenir, sont présentés dans le Tableau 1.

Les figures 1 et 2 sont des exemples d'images obtenues à l'aide d'instruments de ce type. La première image de la Figure 1 est celle d'un radar antimissile balistique russe à éléments en phase en cours de construction obtenue par le satellite français SPOT 1 en 1987. Sur cette image, on distingue très nettement la forme pyramidale de la structure du radar, alors que d'autres sites, comme les bâtiments administratifs et le site des missiles intercepteurs sont en cours de construction. Si l'on compare cette image avec la seconde, obtenue par le satellite SPOT 2 en 1991, on constate que, dans l'intervalle, d'importants changements sont intervenus. Les bâtiments administratifs et le site des missiles intercepteurs apparaissent plus distinctement. L'on peut également identifier, sur la droite des deux images, le site russe de missiles surface-air. Cette image montre que même avec une résolution de 10 mètres, il est possible d'interpréter une image.

Un autre exemple est celui de la zone de déploiement des missiles balistiques intercontinentaux russes en Ukraine (Pervomaysk). Le satellite SPOT en a pris une image le 8 février 1991 (Figure 2). Quarante missiles SS-19 et quarante-six SS-24 sont déployés à Pervomaysk. Cette image permet de voir quarante-deux sites de missiles. Aux termes des traités START I et II, les parties ont déclaré le nombre et l'emplacement de leurs missiles. Dans ces traités, les missiles sont déclarés par groupes de dix, regroupement que l'on retrouve sur l'image satellitaire. Dans une configuration de dix missiles, neuf sont placés autour d'un silo central qui abrite également le système de commande et de contrôle.

### Figure 1. Le site d'un radar antimissile balistique russe pris à deux reprises par le satellite français SPOT

Source: CNES/SPOT.



**Figure 2. Une image SPOT de Pervomaysk prise en février 1991. Quarante-deux sites de missiles ont été identifiés et marqués sur l'image**

L'intérêt d'une telle configuration peut être de minimiser les conséquences d'un bombardement. Ces images relèvent des traités concernant les armes nucléaires stratégiques conclus entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie.

Quant à la Figure 3, elle illustre l'utilité des données satellitaires pour contrôler le Traité de 1970 sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette photo de la centrale nucléaire de Dungeness (Royaume-Uni) a été prise par un satellite russe. Le film photographique (d'une résolution d'un mètre) qui avait été utilisé pour la photo originale, a ensuite été analysé par scanneur et numérisé avec une résolution de 2 mètres, perdant au passage de nombreux détails. Sur la côte Sud-Est du Royaume-Uni, à Dungeness, se trouvent deux Magnox (Dungeness A1 et A2) et deux centrales avec des réacteurs avancés refroidis au gaz (Dungeness B1 et B2). Une image infrarouge thermique permettrait d'examiner la

Source : CNES/SPOT.

signature thermique des réacteurs pour savoir s'il sont en activité. Une étude poussée effectuée sur d'autres éléments du cycle du combustible nucléaire a permis d'identifier plusieurs signatures caractéristiques qui permettraient de distinguer une centrale civile d'une installation militaire<sup>7</sup>. L'imagerie satellitaire commerciale pourrait ainsi contribuer grandement au contrôle des accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'imagerie satellitaire commerciale a également été évoquée comme moyen de vérification du respect de la Convention sur les armes chimiques<sup>8</sup>. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, conclu récemment, est un autre traité qui pourrait bénéficier de l'utilisation de l'imagerie commerciale. Plusieurs études ont montré qu'il pourrait être contrôlé de façon plus efficace grâce à l'observation depuis l'espace. L'on pourrait ainsi détecter les préparatifs d'un essai et non plus se limiter à constater qu'un essai a été effectué<sup>9</sup>.

L'impossibilité qu'ont les instruments optiques de percer l'obscurité et la couverture nuageuse peut être résolue par le recours aux radars, qui peuvent également déjouer un camouflage. Des vaisseaux de 20 mètres de long ont ainsi pu être observés à la surface de la mer par des radars. Pour de meilleurs résultats, 40 kw seraient nécessaires pour un système capable d'une résolution de 10 mètres avec une antenne de 15 mètres de diamètre fonctionnant à 2,5 GHz<sup>10</sup>. En théorie, si l'on faisait passer de 1,27 à 10 GHz la fréquence du radar américain Seasat à ouverture synthétique, sa résolution passerait de 25 mètres à moins d'un mètre. Le satellite-radar soviétique Almaz aurait une résolution de 15 mètres<sup>11</sup>. Les données sont transmises à la terre sous forme numérique et, si

**Figure 3. Image prise par un satellite russe d'une résolution de 2 mètres. L'on distingue quatre unités de la centrale nucléaire de Dungeness et la principale cour de triage du Royaume-Uni**

Source : KVR-1000 russe.

nécessaire, retransmises par un satellite-relais. Le Canada est le pays qui a lancé le plus récemment un satellite-radar. Le Tableau 2 présente quelques-uns de ces satellites et précise les longueurs d'ondes en fonction des fréquences et des gammes équivalentes. Les images radar multibande ainsi obtenues facilitent le travail d'interprétation. Précisons que les données obtenues par ces satellites-radar sont commercialisées.

**Tableau 2. Caractéristiques de certains satellites-radar en orbite**

Pays	Capteur	Fréquence (GHz)/gamme	Pouvoir séparateur en portée (m)	Pouvoir séparateur en azimuth (m)	Cycle (jours)
ESA	ESR-1 & 2	5.3/C	26	28	35
Japon	JERS-1	1.3/L	18	18	44
Canada	Radarsat	5.3/C	9-100	9-100	3-24
Russie	Almaz	3.125/S	15-30	15	5-7
Etats-Unis	SIR-C	1.28/L 5.3/C	8-30	30	-

## *La maîtrise des armements et la sécurité internationale*

La maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance sont des éléments essentiels de la sécurité. Pour qu'un accord multilatéral de maîtrise des armements soit crédible, il doit faire l'objet d'une « réelle » vérification. Plusieurs traités de ce type contiennent des dispositions prévoyant des inspections sur place pour la vérification. Ces inspections sont cependant souvent limitées car l'Etat qui en fait l'objet est généralement peu enclin à une grande transparence. Il faut par conséquent trouver une autre méthode, qui ne soit pas intrusive. La plupart des premiers traités bilatéraux conclus entre les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique reposaient, pour la vérification, sur des satellites en orbite terrestre. Il a été suggéré que cette technique soit étendue aux accords multilatéraux comme le TNP<sup>12</sup>. Seuls quelques Etats ont la possibilité de fabriquer et de lancer des satellites d'observation, mais avec l'avènement de satellites commerciaux de téledétection très performants, tous les Etats peuvent aujourd'hui utiliser la technologie pour vérifier l'application des traités multilatéraux en achetant ces images. Si l'utilisation de l'imagerie satellitaire était acceptée, il faudrait s'assurer que les informations obtenues par satellites soient disponibles. Des traités bilatéraux protègent les satellites des moyens techniques russes et américains de vérification. Ces traités contiennent une clause d'interdiction du brouillage par laquelle les parties s'engagent à ne brouiller en aucune façon les systèmes des moyens techniques nationaux de l'autre partie. Le brouillage des satellites commerciaux de téledétection est une question plus ambiguë que nous allons examiner brièvement.

Aucun des accords multilatéraux sur l'espace<sup>13</sup> ne protège les satellites d'une autre nation, excepté peut-être la Convention internationale des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Bien que la Convention ne soit pas une mesure de maîtrise des armements, « Toutes les stations, quel que soit leur objet, doivent être établies et exploitées de manière à ne pas causer de brouillages préjudiciables aux communications ou services radioélectriques des autres Membres, des exploitations reconnues et des autres exploitations dûment autorisées à assurer un service de radiocommunication, et qui fonctionnent en se conformant aux dispositions du Règlement des radiocommunications. » (art. 45, par. 197 sur les brouillages préjudiciables).

Il est ici important de noter que, malgré cette disposition, les membres de la Convention « conservent leur entière liberté en ce qui concerne les installations radioélectriques militaires » (art. 48, par. 202 sur les installations des services de défense nationale). Cependant, au paragraphe 203 du même article, il est précisé que « ces installations doivent, autant que possible, observer les dispositions réglementaires relatives aux (...) mesures à prendre pour empêcher les brouillages préjudiciables, ainsi que les prescriptions des Règlements administratifs concernant les types d'émission et les fréquences à utiliser (...) ». L'on peut faire valoir que même si les parties à la Convention ne sont pas tenues de traiter leurs systèmes militaires comme leurs systèmes civils, elles sont néanmoins liées par la clause d'interdiction du brouillage. La convention de l'UIT protège ainsi les satellites de télécommunications.

*La différence entre les capacités des satellites de téledétection et de ceux de reconnaissance militaire est devenue si minime que l'on peut dire, dans une certaine mesure, que même les satellites de téledétection pourraient servir à effectuer de la surveillance militaire.*

De plus en plus de pays utilisent l'espace à des fins non militaires comme la téledétection, les télécommunications et la météorologie. La différence entre les capacités des satellites de téledétection et de ceux de reconnaissance militaire est devenue si minime que l'on peut dire, dans une certaine mesure, que même les satellites de téledétection pourraient servir à effectuer de la surveillance militaire<sup>14</sup>. L'utilisation toujours plus large de l'espace pourrait favoriser la prolifération des missiles à courte et à longue portée puisque les composants de ces missiles et des lanceurs spatiaux civils ont beaucoup de points communs.

Comme les capacités des satellites civils et militaires sont toujours plus proches, les engins spatiaux civils pourraient devenir la cible d'armes antisatellites. Les satellites ne sont en effet protégés ni par le droit international ni par un traité multilatéral particulier. A la différence des dommages causés aux engins spatiaux de reconnaissance militaire, ceux que subirait un satellite civil de télédétection ne seraient probablement pas considérés comme une attaque à l'encontre des capacités de défense d'un pays. Or, ces satellites pourraient se révéler d'une importance capitale en cas de crise. Rien que des dégâts accidentels risqueraient d'aggraver une situation déjà extrêmement tendue.

Plusieurs nations ont aujourd'hui la capacité de se doter de missiles balistiques intercontinentaux et certains sont même en train de mettre au point des systèmes de défense antiaérienne et de défense antimissiles balistiques tactiques. Ces systèmes ont certains points communs avec les armes spatiales et pourraient être transformés, par exemple, en armes antisatellites.

Une autre question plus importante encore doit être examinée, celle des armes antisatellites. D'une nature clairement offensive, elles ont pourtant déjà fait l'objet de plusieurs essais de la part des deux principales puissances spatiales et d'autres pays pourraient être tentés de les imiter. Ces essais ont généré des débris spatiaux susceptibles de nuire à l'activité spatiale d'autres nations. Les débris spatiaux ne sont pas du tout mentionnés dans le Traité sur l'espace de 1967. Toutefois, « Si un Etat partie au Traité a lieu de croire qu'une activité ou expérience envisagée par lui-même ou par ses ressortissants dans l'espace extra-atmosphérique (...) causerait une gêne potentiellement nuisible aux activités d'autres Etats parties au Traité en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (...) il devra engager les consultations internationales appropriées avant d'entreprendre ladite activité ou expérience. Tout Etat partie au Traité ayant lieu de croire qu'une activité ou expérience envisagée par un autre Etat partie au Traité dans l'espace extra-atmosphérique (...) causerait une gêne potentiellement nuisible aux activités poursuivies en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (...) peut demander que des consultations soient ouvertes au sujet de ladite activité ou expérience. » (art. 9, Traité de 1967 sur l'espace).

Les essais d'armes antisatellites de l'ex-Union soviétique et des Etats-Unis ont généré des débris dans l'espace qui sont potentiellement nuisibles. Malgré cela, et pour autant que l'on sache, aucune consultation internationale appropriée n'a été engagée auparavant par aucune des deux puissances. Quant aux autres parties au Traité, aucune ne s'est rendue compte que les activités des deux puissances, du fait des débris générés par leurs essais d'armes antisatellites, risquaient d'être nuisibles pour leurs engins spatiaux et cela malgré les différentes preuves qui existent aujourd'hui et qui tendent à démontrer que le mauvais fonctionnement de plusieurs satellites pourrait être dû à des débris<sup>15</sup>.

## Conclusions

Il est très improbable que chaque pays cherche à se doter de capacités de lancement de satellite. Les pays ayant une base industrielle et technologique avancée et certaines préoccupations en matière de sécurité sont plus enclins que d'autres à acquérir leurs propres lanceurs afin de garder leur indépendance pour le cas où ils devraient lancer des satellites de défense comme des engins spatiaux de télécommunications ou de reconnaissance militaire et qu'aucun lanceur étranger ne serait disponible.

Comme nous l'avons précisé plus haut, l'utilisation toujours plus large de l'espace pourrait favoriser la prolifération des capacités de missiles à courte et à longue portée. Le Régime de contrôle des technologies de missiles de 1987 ne peut certainement pas enrayer une telle évolution ; il pourrait en outre donner lieu à une mauvaise interprétation qui serait de dire qu'il vise à conforter un

certain monopole du marché des lanceurs. En fait, les régimes de contrôle de ce genre peuvent, au mieux, freiner le processus d'acquisition de ces capacités mais ne peuvent en aucun cas l'enrayer à tout jamais. A l'heure où la communauté internationale envisage d'autres initiatives que le Régime de contrôle des technologies de missiles ou d'autres régimes analogues, la participation des fournisseurs et des acquéreurs de technologies sensibles est fondamentale.

La téledétection par satellites est la deuxième capacité spatiale à évoluer très rapidement. Si l'on mesure le progrès à l'aune de la résolution, l'on s'aperçoit que celle-ci a connu une progression de facteur 100 au cours des vingt-cinq dernières années. Le premier satellite de téledétection américain, Landast 1, lancé en 1972, avait une résolution de 80 mètres. Les Etats-Unis devraient prochainement lancer un satellite commercial d'une résolution de près de 0,8 mètre. Avec ces progrès, les engins spatiaux pourraient servir à contrôler les traités multilatéraux de maîtrise des armements et à accroître la confiance entre les nations. Les traités comme le TNP et la Convention sur les armes chimiques sont des exemples de mesures multilatérales qui appellent une vérification sur une base multilatérale (moyens techniques multilatéraux de vérification). L'efficacité de nombreux autres traités existants pourraient être améliorée par une procédure de vérification de ce type. Les observations depuis l'espace peuvent jouer un rôle déterminant à ce niveau. Certains sont cependant opposés à l'utilisation de telles capacités pour vérifier l'application des accords de maîtrise des armements car ils craignent de perdre leur monopole sur certaines informations. Ce n'est pas tout. Cette technique n'est même pas utilisée pour contrôler certaines régions de crise afin d'éviter que les tensions ne dégénèrent en conflits.

Plusieurs traités existants et certaines mesures de maîtrise des armements faisant actuellement l'objet de négociations font appel aux moyens techniques nationaux de vérification. La plupart des pays ne possèdent pas de tels moyens et l'idée d'une agence de vérification internationale, pour laquelle l'observation depuis l'espace serait un point essentiel, est en train de gagner du terrain. Il faut néanmoins préciser que, si aujourd'hui l'idée d'inspections sur place est admise, il convient de trouver le moyen de décider quand et où elles doivent intervenir. En outre, le nombre d'inspections sur place et aériennes autorisé est aujourd'hui limité dans certains accords de maîtrise des armements. Nous pensons, par conséquent, que l'observation depuis l'espace pourrait être le premier niveau d'un système de vérification qui en compterait plusieurs. Le second niveau pourrait être l'inspection aérienne et, le troisième, l'inspection sur place.

La création d'une agence internationale de satellites de contrôle pour vérifier les accords de limitation des armements et pour contrôler les zones de crises a été proposée par la France en 1978<sup>16</sup>. Une étude entreprise par un groupe d'experts gouvernementaux sur la création d'une telle agence a été publiée en 1981<sup>17</sup>. Suite à la résolution 43/81B adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1988, le rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification a été examiné par un groupe d'experts gouvernementaux<sup>18</sup>. L'étude a conclu que l'ONU devrait examiner de très près les aspects multilatéraux de la vérification.

La complexité des problèmes politiques liés à la création et au fonctionnement d'un système international a conduit certains à proposer une agence régionale de satellites de contrôle<sup>19</sup>. La première a été créée par l'Union de l'Europe occidentale en 1990 et a été déclarée opérationnelle en 1991 à Madrid (Espagne). La création d'autres agences de ce type en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Extrême-Orient a été évoquée. Toutes ces régions auraient besoin d'une telle agence et elles disposent d'ailleurs des capacités spatiales nécessaires.

## Notes

- <sup>1</sup> B. Jasani, « *Exploiting Space for Conventional Defence and Security* », Londres, Royal United Services Institute for Defence Studies, 1990 (Whitehall Paper 1).
- <sup>2</sup> E.H. Kolcum, « Titan 4 Boosts Satellite To Monitor Persian Gulf », *Aviation Week & Space Technology*, vol. 133, n° 21, 19 novembre 1990, p. 79 ; et « Soviet Recon Satellites Image Persian Gulf », *Aviation Week & Space Technology*, vol. 133, n° 21, 19 novembre 1990, p. 24.
- <sup>3</sup> N. Johnson, « Soviet Space Maiden Launch of Energiya », *Jane's Defence Weekly*, vol. 7, n° 25, 27 juin 1987, p. 1384.
- <sup>4</sup> S. Chandrashekar, « Missile Technology Control and the Third World—Are There Alternatives? », *Space Policy*, vol. 6, n° 4, novembre 1990, p. 278 à 284.
- <sup>5</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Turquie.
- <sup>6</sup> M. M. Blouke et J. R. Janesick, « Charge-coupled Device Image Sensors », dans K. Tsipis, D.W. Hafemeister et P. Janeway (directeurs de la publication), *Arms Control Verification: The Technologies that Make it Possible*, Washington DC, Pergamon/Brassey's, 1986, p. 109 et 110.
- <sup>7</sup> B. Jasani et al., *Enhancing IAEA Safeguards Using Commercial Satellite Imagery—A Pilot Study*, Report SRDP-R240, JOPAG/12.95-PRG-265, Task A.16/JNT D882, Agence internationale de l'énergie atomique, novembre 1996.
- <sup>8</sup> B. Jasani, « European Arms Control and Verification Satellites », dans Hans-Joachim Heintze (directeur de la publication), *Remote Sensing Under Changing Conditions*, Bochum, UVB-Universitätsverlag Dr N. Brockmeyer, 1992, p. 37 à 66.
- <sup>9</sup> B. Jasani, *Verification of a Comprehensive Test Ban Treaty from Space: A Preliminary Study*, Travail de recherche n° 32, Genève, UNIDIR, 1994 ; et V. Gupta et F. Pabian, « Investigating the Allegations of Indian Nuclear Test Preparations in the Rajasthan Desert », *Science and Global Security*, vol. 6, 1996, p. 101 à 189.
- <sup>10</sup> J. A. Adam, *IEEE Spectrum*, vol. 23, n° 7, juillet 1986, p. 45 à 56.
- <sup>11</sup> *Radar Remote Sensing Satellite* (données radar publiées dans le *Buyer's Guide* de la *Space Commerce Corporation* aux États-Unis).
- <sup>12</sup> B. Jasani, « Commercial Observation Satellites and Verification », dans M. Krepon et al. (directeurs de la publication), *Commercial Observation Satellites and International Security*, Basingstoke, MacMillan, 1990, p. 142 à 150.
- <sup>13</sup> Il existe six traités et conventions qui régissent les activités des États dans l'espace : (1) le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes ; (2) l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; (3) la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux ; (4) la Convention de 1976 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; (5) l'Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes ; et (6) la Convention internationale des télécommunications de 1982 (révisée en 1992, 1994 et 1998).
- <sup>14</sup> B. Jasani, « Arms Control Verification by Satellites », *International Defense Review*, vol. 23, n° 6, juin 1990, p. 643 à 646.
- <sup>15</sup> B. Jasani et M. Rees, « The Junkyard in Orbit », *The Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 45, n° 8, octobre 1989, p. 25.
- <sup>16</sup> Document des Nations Unies A/S-10/AC.1/7, mai-juin 1978.
- <sup>17</sup> « Etude des incidences de la création d'une agence internationale de satellites de contrôle », rapport des Nations Unies A/AC 206/14, 6 août 1981.
- <sup>18</sup> « La vérification sous tous ses aspects : Etude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification », document des Nations Unies A/45/372, 28 août 1990.
- <sup>19</sup> B. Jasani, « A Regional Satellite Monitoring Agency », *Environmental Conservation*, vol. 10, n° 3, 1983, p. 255 et 256 ; et *Verification of Arms Reduction in Europe from Space*, compte rendu intégral des travaux d'un symposium sur les satellites d'observation : *A European Means of Verifying Disarmament*, 27 et 28 mars 1990, Rome (Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale), p. 62 à 69.

## La sécurité environnementale : problèmes et propositions d'action

Sara PARKIN

Je traiterai de l'intérêt nouveau porté à l'environnement dans le contexte de la sécurité. Je m'efforcerai de redéfinir la sécurité afin de mieux prendre en compte les défis que les Etats doivent relever, surtout en tant que membres d'un certain nombre d'organisations internationales s'occupant de sécurité et de défense. Je ferai valoir que l'environnement, pour ne pas être une source croissante de conflits, devra jouer un rôle central et bénéfique dans les relations internationales. A titre d'illustration, enfin, je formulerai quelques suggestions.

### *La sécurité, préoccupation gouvernementale*

Dans le domaine de la politique étrangère, la fin du présent millénaire aura été une période de grande activité :

- L'OTAN est en quête d'un nouveau rôle maintenant que la guerre froide est terminée. Elle a opté pour l'expansion, en proclamant le partenariat pour la paix et, en juillet 1997, elle s'est ouverte à la Pologne, à la République tchèque et à la Hongrie.
- Le Président de l'Assemblée générale cherche de même une voie pour l'Organisation des Nations Unies. La fin de la guerre froide a montré combien l'OTAN et l'Organisation des Nations Unies étaient peu préparées à la paix. Une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité est préconisée.
- En juin 1997, l'Organisation des Nations Unies a examiné les progrès accomplis depuis la réunion, cinq ans auparavant, du Sommet Planète Terre. Tenu en 1992 à Rio de Janeiro, le Sommet Planète Terre a été l'une des plus grandes rencontres diplomatiques mondiales jamais organisées. A cette occasion, plus de 170 gouvernements ont estimé d'un commun accord que le développement durable serait le cadre essentiel dans lequel s'inscrirait l'action menée pour faire face à la crise environnementale qui se profilait. Pourtant, les avancées ont été très modestes depuis lors. Le rythme de dégradation de l'environnement ne s'est même pas ralenti.
- En décembre dernier, la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, signée à Rio, a eu lieu à Kyoto. D'importants objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été approuvés et l'Union européenne (UE), pour sa part, s'est engagée à réduire ses émissions de 8 % par rapport au niveau de 1990, d'ici à 2008-2012. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été annoncé par les pays développés, dont l'objectif global est de 5 %. Le Protocole prévoit plusieurs mécanismes souples (la création de puits de carbone, les échanges des droits d'émission et deux mécanismes pour inciter au transfert des technologies non polluantes entre les nations industrialisées et les pays en développement).

---

Mme Sara Parkin est la directrice de Forum for the Future. Ce texte est tiré de l'article intitulé « Environmental Security: Issues and Agenda for an Incoming Government », qui a été publié dans *RUSI Journal*, juin 1997, p. 24 à 28.



- La Conférence intergouvernementale de l'UE continue à envisager, notamment, une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui doit porter sur toutes les questions relatives à la sécurité de l'Union.
- Un grand nombre de pays procèdent actuellement à un bilan stratégique en vue de réévaluer leurs principaux intérêts en matière de sécurité et besoins de défense pour les décennies à venir.

### *L'environnement, problème de sécurité*

Pendant trois ans, avant et après la chute du mur de Berlin, j'ai exposé à de hauts responsables de l'OTAN les effets probables des atteintes à l'environnement sur la politique de sécurité. Lorsque j'ai commencé, en 1989, l'environnement figurait pour la première fois dans leur programme de formation.

J'ai souligné que, à proprement parler, la détérioration de l'environnement menaçait très directement la sécurité nationale : en effet 20 millions de personnes sont mortes chaque année, selon les estimations, parce que le lieu où elles habitaient n'était plus un cadre permettant la vie. Or les décès dus à des conflits armés depuis 1945 se chiffrent, toujours selon les estimations, à 20 millions au total.

*En effet 20 millions de personnes sont mortes chaque année, selon les estimations, parce que le lieu où elles habitaient n'était plus un cadre permettant la vie. Or les décès dus à des conflits armés depuis 1945 se chiffrent, toujours selon les estimations, à 20 millions au total.*

On peut en outre citer un certain nombre de guerres civiles qui ont été provoquées ou aggravées par la dégradation de l'environnement. A l'heure actuelle, les réfugiés écologiques sont plus nombreux que les réfugiés correspondant à la définition officielle de l'Organisation des Nations Unies.

Il est de plus en plus indéniable que les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines entraînent des changements climatiques. Outre qu'il est prouvé scientifiquement, ce phénomène a des effets en retour sur l'économie. Ainsi, depuis 1989, plus d'une douzaine de demandes d'indemnisation représentant un montant supérieur à 3 milliards de dollars ont été déposées en raison de conditions climatiques extrêmes. La Banque mondiale souligne que 80 pays, où vit 40 % de la population mondiale, souffrent déjà d'une grave pénurie d'eau douce.

En 1989, j'ai aussi mis en lumière que les dangers imputables à la dégradation de l'environnement n'étaient pas éloignés mais présents à notre porte, ici en Europe. L'UE, par exemple, est l'une des régions du globe où la population est la plus dense et, comme un livre blanc l'a fait observer en 1993, elle est extrêmement tributaire du reste du monde pour l'énergie et les matières premières. Etant donné qu'environ 40 % de ses importations proviennent de pays pauvres où la croissance démographique devrait être la plus forte, c'est peu d'estimer, comme l'indique ce document, que l'UE pourrait, en diminuant sa propre consommation, atténuer sensiblement les problèmes que posera dans l'avenir la répartition de ressources environnementales et naturelles insuffisantes au niveau mondial.

En fait, cette consommation peut être très considérablement réduite et les avantages économiques potentiels d'une telle réduction sont immenses. Selon un directeur de l'une des entreprises de traitement des déchets du Royaume-Uni, chacun de nous « consomme » environ une tonne de matière par an – dont la moitié sous la forme d'aliments et l'autre moitié sous la forme d'autres biens de consommation. La production de chaque tonne d'aliments et d'articles que nous achetons nécessite la mobilisation de 10 autres tonnes de matières qui sont ensuite dispersées dans l'air, dans l'eau et dans des décharges. Dans toute politique de sécurité, il est indispensable que les objectifs économiques et les objectifs environnementaux soient convergents et l'utilisation rationnelle de la matière et de l'énergie semble être un assez bon point de départ à cet égard.



Ici, au Royaume-Uni, il n'est peut-être pas habituel de considérer comme relevant de la politique étrangère les effets de la dégradation de l'environnement sur la santé, tels l'asthme des enfants et l'augmentation des anomalies de l'appareil reproducteur masculin ou encore l'annonce de pénuries d'eau attribuables à la persistance de conditions météorologiques hors de saison, mais ces effets constituent une question d'intérêt national importante. Tout comme les 30 livres qui ont été ajoutées à ma prime d'assurance ménage pour couvrir les « phénomènes naturels », ces manifestations toutes proches d'une atteinte à l'environnement rendent le grand public attentif à leurs liens avec les problèmes écologiques mondiaux ainsi qu'à la nécessité pour les gouvernements d'agir sur les deux fronts.

Le petit groupe des personnes qui font entendre leur voix à ce sujet depuis quelque temps a été rejoint dernièrement par quelques grands ténors de la politique. Au nombre de ces derniers figure Malcolm Rifkind, ancien ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, qui, en janvier 1997, a déclaré que la politique étrangère de la Grande-Bretagne avait toujours été axée sur la sécurité et la prospérité du peuple britannique et que la qualité de l'environnement local et mondial était désormais essentielle pour atteindre ces deux objectifs. Warren Christopher a fait une déclaration similaire en avril 1996 alors qu'il était ministre de la défense des Etats-Unis.

### *Nécessité de redéfinir la sécurité*

On dit souvent de la sécurité qu'elle vise à protéger l'intégrité de l'Etat et ses intérêts nationaux contre l'emploi de la force par un adversaire. L'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord dispose que les Etats parties « maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée ». C'est à la protection contre les attaques militaires et à la capacité de défense que le gros des dépenses de sécurité est consacré.

Comme on ne peut ni tirer sur la couche d'ozone ni bombarder des nappes aquifères épuisées, il est urgent, semblerait-il, de redéfinir à tous les niveaux les politiques de sécurité et de défense et leurs aspects pratiques pour tenir compte des réalités mondiales nouvelles.

Dans une allocution prononcée à la London School of Economics, en novembre 1995, Robert McNamara, lui aussi ancien ministre de la défense des Etats-Unis, a déclaré que le système international qui tenait l'emploi de la force militaire à l'échelle nationale pour la garantie ultime de la sécurité et la menace de cet emploi pour le fondement de l'ordre n'était pas la seule solution possible et que la recherche d'une autre formule (qui reposerait sur la sécurité collective) n'était plus une démarche illusoire mais une action nécessaire pour atteindre un objectif inévitable.

En 1996, Shridath Ramphal, coprésident de la Commission de gouvernance globale et ancien secrétaire général du Commonwealth, a affirmé que la coopération n'était plus une simple option mais une condition préalable de la vie dans ce village qu'était devenu le monde, qu'elle n'était pas seulement un choix stratégique, mais qu'elle constituait une contrainte de l'existence humaine civilisée.

Dans ces conditions, comment définir le concept de sécurité collective ? Comme d'autres l'ont fait observer, il est formé de deux éléments, le local et le mondial. Toute définition future devrait, me semble-t-il, en tenir compte.

- Aux niveaux sous-national, national et mondial, la sécurité serait fonction du nombre de personnes qui se sentent en sécurité et sont heureuses de demeurer chez elles parce que leurs besoins et leurs aspirations peuvent y être satisfaits (conception écologique, économique et politique globale de la sécurité).

- La sécurité mondiale dépendrait de la mesure dans laquelle les écosystèmes mondiaux et régionaux retrouveraient la maîtrise de leurs mécanismes d'autorégulation (conception mondiale et stratégique de la sécurité).

Des politiques de sécurité qui répondraient à la fois à ces deux préoccupations permettraient d'atteindre l'objectif englobant la protection de l'intégrité de l'Etat et de ses intérêts nationaux.

### *Danger d'une conception militaire de la sécurité*

Reste maintenant à savoir si la meilleure façon d'assurer la sécurité dans cette acception ou une acception similaire est de recourir à des moyens essentiellement militaires et d'employer ou de menacer d'employer la force militaire.

Je ne pense pas qu'il faille répondre par l'affirmative. En outre, si l'on s'en tient à une approche essentiellement militaire des politiques de sécurité et de défense, il sera d'autant plus probable que l'environnement devienne la source de conflits militaires toujours plus nombreux. Les ressources seront soumises à des pressions croissantes de toutes sortes, dues surtout aux changements climatiques. Pourtant, nous ne cherchons même pas à ralentir cette évolution et nous nous employons encore moins à économiser et à répartir plus équitablement ce dont nous disposons, si bien que les tensions ne peuvent que se multiplier.

Cinquante-cinq pour cent de la population mondiale vit sur les côtes et autour des estuaires qui seront les plus touchés par la montée du niveau de la mer. Les stocks ichtyologiques de la plupart des zones de pêche hauturière, qui, ensemble, fournissent 16 % des protéines dans le monde, sont fortement appauvris – du fait de la surexploitation mais aussi de la destruction des lieux de reproduction proches du littoral par la pollution et le développement. Un groupe d'étude de l'UE a évoqué la catastrophe démographique et écologique qui menaçait l'Afrique du Nord et qu'il jugeait être un risque majeur pour la sécurité de l'UE.

Aucune de ces contraintes ne peut être combattue par des moyens militaires. Certes, on peut continuer à gagner ou à perdre des batailles pour s'approprier des ressources ou des terres, comme on l'a toujours fait depuis que l'humanité a une histoire, mais aussi longtemps que les causes profondes de la détérioration de l'environnement ne seront pas maîtrisées et étant donné l'ampleur mondiale des conséquences de cette détérioration, il n'y aura pas de grand vainqueur.

### *L'environnement, argument diplomatique*

Je défendrai maintenant l'idée que l'environnement peut être un facteur de paix positif. Si, dans le contexte général des politiques en matière de relations extérieures, de sécurité et de défense, l'environnement continue d'être considéré comme une source potentielle de conflits, cette potentialité se réalisera forcément. J'estime que le seul moyen de l'éviter est de placer sciemment et activement l'environnement – ou plus exactement le besoin qu'a chacun de nous d'un environnement permettant la vie – au centre de nos relations internationales, mais en le présentant comme un facteur positif.

Après tout, l'art de la diplomatie consiste à trouver un terrain d'entente entre deux entités qui sont parties à un conflit ou susceptibles d'entrer en conflit, à les réunir et, en partant de là, à élargir l'accord jusqu'à ce qu'une solution mutuellement satisfaisante se dégage. L'environnement serait un argument diplomatique idéal. Quelle que soit la couleur de sa peau, quelle que soit la divinité qu'elle vénère, si horribles que soient les maux que ses ancêtres ont causés à autrui, hier ou il y a longtemps, toute personne habitant sur cette terre a des besoins plus ou moins identiques lorsqu'il

s'agit de l'air qu'elle respire, de l'eau qu'elle boit et des aliments qu'elle consomme. Existe-t-il un point de rencontre plus fondamental que celui-là ?

Cela seul autorise à penser que la préservation d'un environnement sain est le point de départ idéal des initiatives diplomatiques nationales ou mondiales en faveur de la paix et de la prospérité auxquelles les gouvernements et les institutions internationales aspirent communément.

Il y a une autre raison de faire en sorte que l'environnement soit un facteur de paix. Nos divers organismes internationaux de sécurité, depuis qu'ils sont privés des certitudes de la guerre froide, connaissent un désarroi stratégique et intellectuel peu glorieux. La logique englobante qui permet de savoir dans quelle direction aller nous fait cruellement défaut. Depuis longtemps l'espèce humaine demande à cette logique (qui normalement s'inscrit dans un ensemble de croyances spirituelles ou de valeurs partagées) d'être une sorte de ciment social et de lui fournir un cadre opérationnel pour ses institutions. Nous nous sommes rendu compte au cours de ces dernières années que la guerre froide et l'idée d'un « ennemi commun » nous avaient dissimulé que ce ciment n'était plus aussi fort qu'auparavant.

A part le besoin d'un environnement permettant la vie, je ne vois pas ce qui serait suffisamment puissant pour ancrer profondément dans l'esprit des individus et des peuples l'idée de poursuivre un but commun constructif. C'est précisément parce que l'environnement dispense ses bienfaits sans aucune discrimination qu'il pourrait nous être si utile pour trouver la logique qui guidera notre réflexion sur les politiques en matière de sécurité et les relations internationales en général.

Je relèverai en troisième lieu que l'environnement joue déjà dans la diplomatie un rôle qui porte ses fruits. Laissant l'Organisation des Nations Unies à ses tergiversations, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat montre comment des organismes qui s'intéressent à la science, à la santé, à l'économie, au droit, au commerce, etc., peuvent travailler ensemble. A l'UE, les préliminaires du débat sur la PESC paraissent plutôt axés sur la définition des fonctions d'un éventuel ministre, alors que le cinquième Programme d'action pour l'environnement, approuvé par les Etats membres en 1992, est loin d'être opérationnel. Ce sont habituellement des gouvernements, des hommes d'affaires et des groupes de citoyens qui préparent de concert les conférences sur l'environnement et y participent.

Le climat de consultation, de collaboration et de consensus qui préside ordinairement à l'élaboration des accords internationaux sur l'environnement a généré un nouveau modèle – voire de nouvelles bases – pour les négociations internationales.

### *Propositions*

Je terminerai en montrant ce qui à mon avis pourrait advenir si la politique étrangère privilégiait l'environnement dans une optique très positive.

### *L'OTAN*

Il y a plus d'arguments contre l'élargissement de l'OTAN qu'en sa faveur. L'OTAN est surtout une organisation militaire dont le renforcement pèse inutilement sur la Fédération de Russie, l'Ukraine et les Etats baltes. Après les événements de ces dernières années, on imagine difficilement quelle menace pourrait mobiliser l'ensemble des Etats membres et il est presque certain que l'intérêt porté à l'OTAN par les candidats à l'admission est plutôt dicté par la volonté de faire partie de l'UE que par le désir d'assurer la sécurité collective au sens militaire du terme.

D'autres initiatives sont plus prometteuses. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a la composition appropriée et jouit de la considération voulue pour contribuer beaucoup mieux à un accroissement de la confiance dans tous les domaines à l'échelle de la région. Les ministres européens de l'environnement se sont réunis à Aarhus en juin 1998 afin de poursuivre une action entreprise par le très regretté Ministre de l'environnement de la République tchèque, M. Josef Vavrosek. Dès le début des années 80, ce dernier avait proclamé publiquement combien l'adoption de mesures communes de protection de l'environnement par les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest était importante pour créer un climat de confiance et conduire à la paix.

Il faudrait réorganiser l'OTAN et réserver son potentiel militaire aux interventions en dernier ressort sous l'égide de l'OSCE ou de l'Organisation des Nations Unies en affectant ses autres ressources techniques, qui sont considérables, au suivi et à la vérification à titre non militaire de l'application des accords relatifs à l'environnement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – point sur lequel je reviendrai.

### *L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES*

La réhabilitation de l'Organisation des Nations Unies s'impose : la mondialisation des problèmes écologiques et celle des marchés et des systèmes de communication exigent une forme de gestion mondiale qui soit respectée et inspire confiance à chacun.

Trois réformes sont indispensables. Les problèmes d'environnement sont une excellente raison pour actualiser la Charte des Nations Unies. L'inclusion, nécessaire, de certaines normes écologiques minimales devant être observées par tous les Membres devrait être l'occasion d'ajouter d'autres normes actualisées (mais toujours minimales) relatives aux droits de l'homme et à la démocratie. Ces normes seraient les critères à remplir pour devenir membre – sans aucune exception à la règle.

Les organismes des Nations Unies devraient être invités (en leur qualité d'entités de l'ONU) à promouvoir et mettre en oeuvre énergiquement ces normes dans leur domaine de compétence. Seraient notamment visés l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui sont, ont été ou devraient être des organismes officiels des Nations Unies mais qui fonctionnent librement comme des superentités quasi autonomes. Cette semi-autonomie est incompatible avec le mandat qu'ils doivent exercer.

Le Conseil de sécurité doit être démilitarisé pour inspirer le respect. Aussi longtemps que ses membres permanents fabriqueront le gros des armes utilisées dans le monde, l'Organisation des Nations Unies ne sera pas respectée comme elle doit l'être pour que la paix devienne une réalité. Les idées nouvelles concernant la composition du Conseil de sécurité ne sauraient donc perpétuer la logique ancienne de la guerre froide. C'est ainsi que le Worldwatch Institute est favorable à une nouvelle constellation de puissances (« Les huit grands de l'environnement ») : Etats-Unis, Fédération de Russie, Japon, Allemagne, République populaire de Chine, Inde, Indonésie et Brésil. Ensemble, ces pays réunissent :

- 56 % de la population mondiale ;
- 59 % du produit mondial brut ;
- 58 % des émissions de dioxyde de carbone dans le monde ;
- 53 % de la couverture forestière du monde ;
- une part considérable, mais impossible à calculer en raison des chevauchements, des 250 000 espèces de plantes à fleurs connues.

**Figure 1. Les huit grands de l'environnement (E-8)  
(tous les chiffres sont exprimés en pourcentage du total mondial)**

Pays	Part de la population mondiale, 1996	Part du produit mondial brut, 1994	Part des émissions de dioxyde de carbone du monde, 1993 (de toutes origines)	Part de la zone forestière du monde, 1990	Part des espèces de plantes à fleurs du monde, 1990
Etats-Unis	5	26	23	6	8
Fédération de Russie	3	2	7	21	9
Japon	2	17	5	0,7	2
Allemagne	1	8	4	0,3	1
Chine	21	2	13	4	12
Inde	17	1	4	2	6
Indonésie	4	0,7	1	3	8
Brésil	3	2	1	16	22
Total E-8	56	59	58	53	*

\* Pas de total en raison des chevauchements.

Source : Worldwatch Institute, 1997.

Dans l'optique d'une négociation internationale, la disparité relative des « parts » à l'intérieur d'une région et entre les régions est importante. Chaque pays possède un atout dont les autres ont besoin – par exemple une croissance démographique plus lente, des émissions de CO<sub>2</sub> limitées, une proportion plus grande du produit mondial brut et l'accès aux prestations environnementales de la couverture forestière ou de la diversité des espèces végétales.

L'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie en juin 1997 pour examiner les progrès réalisés à l'échelle nationale en matière de développement durable depuis 1992. Un membre éminent de la délégation du Royaume-Uni a résumé d'un acronyme « SLUDGE » (slightly less unsustainable development genuflecting to the environment – hommage rendu à l'environnement dans des conditions de développement légèrement moins insoutenables) les résultats de cette session. S'il est difficile de progresser, c'est pour une large part en raison du manque de coordination entre les organismes des Nations Unies responsables du développement durable : Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission du développement durable, organe créé spécialement pour suivre la mise en oeuvre des stratégies nationales. Si l'on tient compte de la recommandation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui préconise une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 60 %, il faudra non seulement que les objectifs modestes fixés à Kyoto soient réalisés, mais encore qu'ils ouvrent la voie à des réductions plus radicales. Pour atteindre ce but de manière efficace et équitable, c'est de la clairvoyance et de l'esprit d'initiative qu'il nous faut, et non du désordre.

### L'UNION EUROPÉENNE

Le pilier PESC de l'UE n'est pas assujéti, en principe, à l'obligation prévue par le Traité de l'UE d'intégrer la politique de protection de l'environnement dans la définition et la mise en oeuvre des autres politiques (art. 130r2). Toutefois, le Traité de Maastricht, qui définit l'objectif premier de la

PESC (« sauvegarder les valeurs communes, les intérêts fondamentaux et l'indépendance de l'Union »), spécifie par ailleurs que la durabilité écologique est l'une des valeurs communes de l'UE et que la sécurité environnementale est l'un de ses intérêts fondamentaux.

Il ne reste pas beaucoup à faire pour doter de l'assise voulue un développement durable intégré à la PESC, et l'accord déjà conclu au sujet du cinquième Programme d'action est le point de départ qui permettra l'élaboration d'une politique plus spécifique et un débat public sur un concept élargi de sécurité commune. Pour autant que l'on puisse tabler sur l'attention accordée dernièrement par l'UE aux questions de sécurité qui se posent à sa porte, je ne vois pas d'autre moyen de parvenir à une position commune solide.

### *Suivi et vérification*

Ma dernière observation portera sur l'approche à adopter pour suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre des objectifs ou vérifier que les accords relatifs à l'environnement sont bien respectés. Je suis depuis longtemps convaincue que cette approche devrait être locale et qu'il devrait être procédé périodiquement à des récapitulations aux niveaux national, européen ou mondial sur la base de sondages aléatoires.

Les pays seraient ainsi toujours incités à bien agir. Les collectivités sondées ne seraient pas chaque fois les mêmes et ne devraient pas forcément être connues à l'avance. Elles auraient le sentiment d'oeuvrer en liaison avec le reste du monde et la constatation des résultats obtenus à l'échelle planétaire grâce aux contributions individuelles motiverait leurs membres. Cela permettrait de mettre plus facilement en évidence et en commun les meilleures pratiques de collectivités semblables, tandis que la participation primordiale au vaste plan d'action local adopté au Sommet Planète Terre de Rio en 1992 (programme Action 21 au niveau local) serait encouragée.

Chose importante : étant donné qu'elles sembleraient beaucoup moins menaçantes, les vérifications effectuées localement offriraient un bien meilleur moyen d'instaurer la confiance et un partenariat entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale et entre les pays riches et les pays pauvres.

### *Conclusion*

J'ai voulu esquisser une définition et une conception nouvelles des politiques en matière de sécurité et faire valoir que l'apparition de l'environnement dans un domaine d'action encore dominé par une conception militaire de la sécurité et de la défense est en soi dangereuse. La meilleure et, selon moi, la *seule* façon de ne pas aggraver les conflits provoqués par un environnement en voie de détérioration rapide et son cortège inévitable de misères est de faire de l'environnement un argument constructif dans le règlement des problèmes qui touchent les êtres humains.

## TRIBUNE LIBRE

### Les mesures de confiance entre l'Inde et le Pakistan : la zone transfrontalière de Sir Creek

Gaurav RAJEN

**A**u début de l'année 1971, alors que s'accumulaient les nuages annonciateurs de la guerre qui allait éclater quelques mois plus tard et provoquer un horrible massacre, l'Inde et le Pakistan ont su trouver un terrain d'entente à Ramsar (Iran) en devenant les Parties contractantes de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Aujourd'hui, alors qu'il est urgent d'adopter des mesures de confiance qui permettront de réduire les tensions nucléaires, la volonté de protéger ces zones humides pourrait favoriser une amélioration des relations indo-pakistanaïses.

La reprise des pourparlers entre l'Inde et le Pakistan en vue d'un règlement pacifique des litiges encore en suspens, notamment la question de l'Etat du Jammu et Cachemire, était annoncée le 23 septembre 1998 dans une déclaration conjointe des premiers ministres indien et pakistanais. Les pourparlers commenceront par le cas de l'Etat du Jammu et Cachemire, de la paix et de la sécurité, et examineront également six autres points définis voilà plus d'une décennie. L'un d'entre eux consiste à fixer la frontière internationale au niveau de Sir Creek, un estuaire de cent kilomètres de long dans les marais salés de Kutch, entre l'Etat indien de Goudjerat et l'Etat pakistanais de Sind.

En 1965, les revendications territoriales du Pakistan sur la moitié du grand marais de Kutch au niveau du 24<sup>e</sup> parallèle et celles de l'Inde, qui soutenait que la frontière passait au nord du marais, se sont soldées par des affrontements armés. Le litige a été soumis à arbitrage et la sentence rendue le 19 février 1968 concernant la frontière occidentale entre l'Inde et le Pakistan est venue confirmer en grande partie la revendication de l'Inde sur la totalité du marais, ne reconnaissant que de très petites zones au Pakistan. Le tribunal ne s'est malheureusement pas prononcé sur la partie de la frontière de Sir Creek, estimant que la question avait déjà été tranchée. Ce qui est aujourd'hui en question c'est de savoir si la frontière passe au milieu de Sir Creek, comme le soutient l'Inde, ou si elle passe sur la rive Est, comme l'affirme le Pakistan. Malgré les divergences qui subsistent à ce propos, le différend entre l'Inde et le Pakistan au sujet de Sir Creek pourrait être résolu assez facilement, ce qui permettrait d'engager un processus de réduction progressive des tensions.

La convention de Ramsar sur les zones humides, déjà signée et ratifiée par l'Inde et le Pakistan, pourrait permettre de trouver un consensus sur la question de la frontière de Sir Creek. Au titre de la convention de Ramsar, le Pakistan a reconnu comme zones humides d'importance internationale : le barrage de Chashma, le lac Drigh, le lac Haleji, le lac Kinjhar, Tanda Dam, le barrage de Taunsa, Thanedar Wala et l'ensemble des lacs Uchhali. Ils représentent au total plus de 60 000 hectares. L'Inde a pour sa part reconnu au titre de la convention de Ramsar : le lac Chilka, le lac Harike, le parc national de Keoladeo, le lac Loktak, le lac de Sambhar et le lac Wular, qui représentent un total de 190 000 hectares. L'un des critères qui permet de définir, au titre de la convention de Ramsar,



une zone comme étant d'importance internationale est sa représentativité en tant que zone humide jouant un rôle hydrologique, biologique et écologique considérable dans le fonctionnement naturel d'un bassin hydrographique ou d'un système côtier majeur, surtout dans une situation transfrontalière. Il est évident que certaines parties du grand marais de Kutch, en particulier la zone de Sir Creek, méritent d'être reconnues comme des zones humides d'importance internationale. Si l'Inde et le Pakistan décidaient de déclarer comme telles, les zones côtières qui longent le marais de Kutch, celles-ci pourraient faire l'objet d'initiatives communes et concertées pour leur protection ce qui favoriserait la résolution de nombreuses questions en suspens dans le conflit frontalier de Sir Creek. Un plan intégral pour le développement de la zone en mer et du littoral de cette région pourrait être mis au point de façon concertée ; une initiative qui pourrait conduire à d'autres coopérations – mutuellement bénéfiques – visant à développer les ressources océaniques. Alors, le tracé exact de la frontière le long de Sir Creek pourrait être relégué au second plan.

Les zones humides côtières et intertidales, écosystèmes complexes, sont le lien entre les processus au sol et les océans. Les zones humides côtières jouent le rôle de filtre naturel qui retient les sédiments et absorbe la pollution (présente dans le ruissellement de surface et dans le balancement des marées), régulant ainsi la croissance du phytoplancton et la population ichthyque des zones contiguës à l'océan. Les racines et la matière organique des plantes qui poussent dans les zones humides côtières permettent à la faune et à la flore marines de se nourrir et de se reproduire. Il est indispensable de protéger le grand marais de Kutch et de mieux comprendre ses processus hydrologiques et écologiques pour réussir à protéger les récifs coralliens du Golfe de Kutch. Il faut également étudier et limiter les eaux usées et la pollution industrielle qui coulent sur 150 km au sud de Karachi jusque dans les zones côtières du grand marais. Les mangroves du delta de l'Indus ont été en grande partie détruites ; l'Inde et le Pakistan pourraient aujourd'hui largement coopérer pour la reconstitution écologique des mangroves.

La réserve marine de la paix en mer Rouge administrée conjointement par Israël et la Jordanie dans le golfe d'Aqaba dans le cadre de leur traité de paix est un parfait exemple de ce qui pourrait être fait pour protéger et développer les zones côtières du grand marais de Kutch. L'Inde est l'un des rares pays au monde à avoir adopté une politique des océans, dont le dernier paragraphe précise d'ailleurs qu'elle passe par une coopération étroite avec les pays développés et ceux en développement tout en respectant les océans comme l'héritage de tous les hommes. En 1998, année internationale des océans qui a admis les liens entre les processus de la terre, des côtes et des océans, l'Inde et le Pakistan pourraient résoudre le différend qui les oppose au sujet de Sir Creek et protéger les zones du grand marais de Kutch et les mers avoisinantes.



## ACTIVITÉS DE L'UNIDIR

### Le maintien de la paix en Afrique : comment faire face à la demande croissante

Deux chargés de recherche de l'UNIDIR, Eric Berman et Katie Sams, ont entrepris un projet qui porte sur les initiatives actuelles visant à développer les capacités africaines pour les opérations de maintien ou d'imposition de la paix. Ce projet cherchera à analyser les raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité de l'ONU a de plus en plus tendance à déléguer aux autres la promotion de la paix et de la sécurité et s'intéressera plus particulièrement aux organisations régionales et sous-régionales. Le projet examinera également les efforts réalisés par les pays occidentaux et les pays africains cherchant à faire fonctionner le partage des charges et proposera des politiques pour renforcer le maintien de la paix en Afrique. Berman et Sams attacheront une importance toute particulière aux initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales en matière de renforcement des capacités africaines.

Berman et Sams font valoir que les efforts actuels pour gérer et résoudre les conflits en Afrique suscitent à la fois optimisme et inquiétude. D'une part, le fait que l'Organisation de l'unité africaine et plusieurs organisations sous-régionales aient reconnu la nécessité d'assumer la responsabilité principale pour répondre aux crises sur leur continent est une étape importante. De même, l'empressement avec lequel certains acteurs régionaux et sous-régionaux tentent de régler des conflits politiquement difficiles et apparemment intransigeants est également une évolution positive. D'autre part, leur capacité limitée d'entreprendre les opérations de maintien ou d'imposition de la paix est problématique et peut même aller à l'encontre du but recherché.

La flexibilité inhérente au chapitre VIII de la Charte de l'ONU a facilité un partage *ad hoc* des tâches entre l'ONU et les organisations régionales. La manière dont le Conseil de sécurité a recours au chapitre VIII est souvent peu judicieuse et inopportune. Peu importe les motivations du Conseil de sécurité, l'ONU a la responsabilité de s'assurer que les organisations régionales qui entreprennent des opérations de maintien de la paix possèdent les capacités et les ressources nécessaires. A cet égard, l'ONU a manqué à son devoir.

Bien que l'OUA ait fait de grands progrès depuis sa première expérience de maintien de la paix au Tchad en 1981, elle n'a pas encore la capacité de mener des opérations de maintien de la paix efficaces. En règle générale, il manque aux Etats membres de l'OUA les ressources économiques et les infrastructures militaires nécessaires pour entreprendre des opérations au-delà de leurs frontières. Par contraste avec l'OUA, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déjà déployé un important contingent, mais comme l'illustre sa participation au Libéria, les effectifs d'une armée ne suffisent pas à la rendre efficace.

De nombreux accords régionaux *ad hoc* démontrent aussi les limites actuelles des capacités africaines pour les opérations de maintien et d'imposition de la paix. Les sanctions régionales contre

le Burundi, par exemple, illustrent comment un effort non militaire pour imposer la paix peut créer des problèmes pour la communauté internationale. L'opération africaine de maintien de la paix en République centrafricaine doit également être étudiée.

La communauté internationale a besoin de faire plus d'efforts pour développer les capacités de direction des opérations de maintien de la paix des acteurs africains. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, entre autres, ont commencé à renforcer les capacités africaines. Pour être plus efficaces, ces Etats doivent mieux coordonner leurs initiatives, pas seulement entre eux, mais aussi avec l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales. Les efforts actuels ne se traduisent pas encore par une vraie coopération. Cependant, en l'absence de « solutions africaines » efficaces aux « problèmes africains », les efforts des pays occidentaux doivent être consolidés.

Berman et Sams ont déjà entrepris des recherches en Afrique. Ils se sont rendus dernièrement en Afrique du Sud et au Zimbabwe et ils ont également assisté au Sénégal à un exercice pratique de formation en maintien de la paix (l'exercice Guidimakha) auquel ont pris part onze pays.

L'UNIDIR publiera sous forme de monographie les conclusions des recherches entreprises par Berman et Sams. Quant à l'Institute for Security Studies (Pretoria) et le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix, ils ont publié chacun une version condensée des résultats de cette recherche. Berman et Sams ont fait part de leurs observations lors du 11<sup>e</sup> Annual Meeting of the Academic Council on the United Nations System à Nova Scotia.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

***Katie E. Sams***

Chargée de recherche

Tél. : (+41 22) 917 12 93

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : ksams@unog.ch

## Le transfert des technologies spatiales à double usage : confrontation ou coopération ?

Le droit qu'a tout Etat de mettre au point des technologies spatiales, qu'il s'agisse de capacités de lancement, de satellites sur orbite, de sondes planétaires ou d'équipement au sol, ne peut, en principe, pas être remis en cause. Dans la réalité, la question se pose lorsque le développement de technologies frôle l'étroite limite entre application civile et application militaire, car la plupart de ces technologies sont à double usage. Cette dichotomie a soulevé une série de préoccupations politiques, militaires et autres qui influencent le transfert de technologies spatiales de différentes manières, surtout entre les Etats qui se sont affirmés dans la mise au point de technologies spatiales et ceux qui débutent dans ce domaine. Par conséquent, plusieurs Etats ont longtemps cherché comment réduire les transferts de certaines technologies spatiales à double usage bien précises, notamment les technologies de lanceur, tout en permettant leur transfert à des fins civiles.

Contrôler les technologies spatiales est une mission qui n'a jamais été facile et tend même à devenir de plus en plus complexe, en particulier à cause des changements fondamentaux survenus récemment dans les relations internationales. En réalité, la nature et l'emploi potentiel des technologies spatiales ou connexes sont tels que, collectivement ou individuellement, les Etats sont souvent confrontés à choisir entre ce qui pourrait être un transfert illégal et ce qui pourrait être autorisé, ce qui pourrait être une véritable application à des fins civiles à un moment donné mais pourrait être utilisé à des fins militaires à un autre moment, et les applications qui sont ouvertement ou implicitement de nature militaire.

Actuellement, les relations entre fournisseurs et acquéreurs de ces technologies reposent sur des régimes de contrôle sélectifs qui, dans de nombreux cas, donnent lieu à des situations politiques contradictoires. Dans l'ensemble, les régimes de contrôle ont été instaurés pour réduire le développement de missiles balistiques, de satellites de reconnaissance militaire et d'autres armes et systèmes d'armes. L'on pourrait néanmoins faire valoir que des considérations économiques ont favorisé ces régimes de contrôle. Sans vouloir être polémique, notons que les problèmes inhérents à ces régimes sont tels qu'un besoin urgent se fait sentir de repenser la manière de les mettre en oeuvre. Ajoutons à cela le fait que les régimes de contrôle ont également entravé, directement et indirectement, la mise au point de certains programmes spatiaux à des fins civiles.

Examiner attentivement les différentes manières d'instaurer de nouvelles relations entre fournisseurs et acquéreurs dans le transfert de technologies peut facilement donner lieu à un jeu à somme nulle. Toute la difficulté est d'encourager une approche impartiale et innovatrice. Privilégier la coopération dans le seul but de garantir le transfert de technologies à double usage n'est pas la solution. Rappelons de plus que si les organisations ont un rôle à jouer, elles ne sont pas la panacée.

Si l'on souhaite atteindre de meilleures relations au niveau du transfert et du double-usage de ces technologies, il faut commencer par évaluer les implications politiques, militaires, techniques et économiques des technologies spatiales, ainsi que leur pertinence selon les différentes situations géopolitiques. La relation fournisseur/acquéreur ne pourra être établie de manière judicieuse et durable

que par une coopération, qu'il conviendrait de renforcer par des accords visant à garantir la transparence et la prévisibilité sur des questions touchant directement à la sécurité et au développement de chaque Etat ou groupe d'États.

Les résultats de cette recherche seront publiés par l'UNIDIR. Cette publication aura les objectifs suivants :

- démontrer que l'intérêt des fournisseurs et des acquéreurs passe plus par des mesures de coopération que par des régimes de contrôle sélectif ;
- évaluer les mesures spécifiques et progressives nécessaires à la coopération entre fournisseurs et acquéreurs de technologies spatiales ;
- évaluer les mesures qui permettraient plus de transparence dans le transfert de technologies et favoriseraient ainsi une plus grande prévisibilité quant à l'utilisation finale ;
- examiner les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité entre Etats en ce qui concerne les technologies spatiales.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

**Jackie Seck**

Coordonnatrice de projets

Tél. : (+41 22) 917 11 49

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## Le Groupe d'étude sur les munitions et explosifs

Le groupe d'experts gouvernementaux, instauré le 12 décembre 1995 par la résolution 50/70 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, a remis son rapport au Secrétaire général de l'ONU au mois de juillet 1997. L'une des recommandations de ce rapport stipulait que l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre une étude de tous les aspects du problème des munitions et explosifs. Suite à cette recommandation, un groupe d'étude sur les munitions et explosifs a été constitué par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 52/38 J sur les « Armes légères et de petit calibre ». Ce groupe, présidé par Mme Silvia Cucovaz (Argentine) a tenu sa première réunion au siège de l'ONU à New York, du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 1998, à l'invitation du Département des affaires de désarmement. Deux des huit membres du groupe d'étude viennent de l'UNIDIR : M. Christophe Carle et le lieutenant-colonel Ilkka Tiihonen.

Le groupe a pour mission d'assister le Secrétaire général à établir un rapport qui sera présenté à la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. A cet effet, sans préjudice de la détention, du commerce et de l'utilisation légitimes de munitions et d'explosifs, le groupe s'efforcera d'évaluer si des contrôles renforcés sur les munitions et explosifs peuvent contribuer, et si oui comment, à enrayer ou à réduire l'accumulation, la prolifération ainsi que l'abus des armes légères et de petit calibre qui ont pris des proportions excessives déstabilisantes. Il est prévu que le groupe organisera deux réunions de travail supplémentaires en 1999. Les membres du groupe devront soumettre par écrit leurs idées concernant leurs domaines de compétence respectifs, sur la base desquelles Christophe Carle rédigera le rapport final du groupe d'étude.

Lors de sa première réunion, le groupe a adopté un plan de travail définissant l'objet et la portée de cette étude et les compétences de chacun dans le cadre de cette étude. Le groupe a aussi élaboré un questionnaire portant sur les ressources, les capacités et les politiques nationales relatives à la fabrication, au commerce et au contrôle des explosifs et des munitions pour les armes légères et de petit calibre. Après plusieurs révisions, ce questionnaire a été adressé à tous les Etats Membres.

A l'UNIDIR, Ilkka Tiihonen examine plus particulièrement les questions relatives à l'identification des fournisseurs et des consommateurs de munitions et d'explosifs. Cette étude vise à identifier les principaux protagonistes de la fabrication et de la consommation – qu'elles soient légales ou non – de même que les éléments impliqués dans le reconditionnement des munitions. En collaboration avec les autres membres du groupe d'étude, Ilkka Tiihonen se penchera également sur le transfert de la technologie des munitions et des explosifs et tentera de définir comment améliorer les mesures de contrôle pour leur fabrication et leur commerce. Le travail du lieutenant-colonel Tiihonen auprès de l'UNIDIR a été rendu possible grâce à la généreuse contribution du gouvernement finlandais.

Lors de sa deuxième rencontre, qui est prévue pour la mi-janvier 1999 à New York, le groupe d'étude devrait examiner plus précisément les travaux effectués jusque-là et définir d'éventuelles recommandations. Le rapport final devrait être prêt durant l'été 1999 avant l'ouverture de l'Assemblée générale.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

***Christophe Carle***

Directeur adjoint

***Lieutenant-colonel Ilkka Tiihonen***

Maître de recherche

Tél. : (+41 22) 917 17 93 ou 16 04

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [ccarle@unog.ch](mailto:ccarle@unog.ch)

[itiihonen@unog.ch](mailto:itiihonen@unog.ch)

## Les Conférences de l'UNIDIR sur les essais nucléaires en Asie du Sud et sur les mesures de confiance

### Les répercussions des essais nucléaires de l'Asie du Sud sur les régimes de non-prolifération et de désarmement

7 et 8 décembre 1998

Les 7 et 8 septembre 1998, l'UNIDIR a organisé une rencontre privée et confidentielle qui visait à examiner les besoins des décideurs, gouvernementaux ou non gouvernementaux, chargés d'évaluer les conséquences des essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan au mois de mai 1998. Cette rencontre a pu être organisée grâce aux généreuses contributions versées par les gouvernements australien, danois, italien, norvégien, néo-zélandais et américain.

Plus de cinquante personnes venues de plus de vingt-cinq pays ont participé à la conférence. Chaque participant était invité à titre personnel, en tant qu'expert et non en tant que représentant d'un pays ou d'une organisation non gouvernementale. Au terme de cette rencontre, les participants étaient dans l'ensemble d'accord pour convenir que ni l'Inde ni le Pakistan n'avaient renforcé leur propre sécurité ni rehaussé leur prestige international en procédant à ces essais. Les participants estimaient néanmoins que le risque d'une guerre nucléaire dans cette région s'était accru. Il a également été admis que le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avaient connu des difficultés avant les essais effectués en Asie du Sud. Ces deux traités demeurent néanmoins essentiels et sont pour l'heure le meilleur moyen de réduire le risque que n'éclatent d'autres conflits. Enfin, de nombreux participants ont exprimé leur crainte de voir certains membres du TNP remettre en question leur adhésion au traité si, d'une manière ou d'une autre, l'Inde et le Pakistan devaient tirer un avantage de leurs récents essais.

La réaction de la communauté internationale face aux essais nucléaires en Asie du Sud a été insuffisante : une action collective et cohérente s'impose. Les participants ont plus particulièrement cherché à émettre des suggestions concrètes pour réduire le risque de guerre, sauver les régimes de maîtrise des armements nucléaires et de non-prolifération et anticiper les conséquences de ces essais sur les zones qui connaissent des tensions régionales, notamment le Moyen-Orient. Un résumé des débats de cette rencontre sera publié par l'UNIDIR au début de l'année 1999.

### Les mesures de confiance en Asie du Sud

23 et 24 novembre 1998

Les problèmes en matière de sécurité en Asie du Sud ont fait l'objet d'une attention accrue depuis les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan en mai 1998. Les craintes concernant une éventuelle escalade entre les deux pays se sont également multipliées.



L'Inde et le Pakistan ont participé à différentes rencontres autour de la question du Cachemire et des mesures de confiance. La réunion de haut niveau la plus récente s'est tenue à Islamabad en octobre 1998 et la prochaine est prévue pour février 1999.

Plusieurs mesures de confiance existent déjà en Asie du Sud, entre l'Inde et le Pakistan, et entre l'Inde et la Chine. Elles se sont révélées plus ou moins efficaces.

Afin de faciliter le dialogue sur les différentes manières d'instaurer la confiance dans les relations en Asie du Sud, l'UNIDIR a organisé un débat privé et confidentiel les 23 et 24 novembre 1998. Des experts venus d'Asie, de la région Asie-Pacifique, d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Amérique du Nord ont pris part à cette rencontre et ont examiné la situation actuelle des mesures de confiance en Asie du Sud et les expériences d'autres régions. Ils ont ensuite tenté de voir comment ces mesures pouvaient être renforcées et améliorées en Asie du Sud.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

**Jackie Seck**

Coordonnatrice de projets

Tél. : (+41 22) 917 11 49

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## Guerre biologique et désarmement : problèmes, perspectives et solutions possibles

L'un des problèmes délicats auxquels se trouvent confrontés les Etats parties à la Convention sur les armes biologiques est la difficulté de garantir l'accès aux sciences biologiques et à la biotechnologie à des fins pacifiques tout en s'assurant que les Etats respectent l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques ou à toxines. Depuis la troisième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, tenue en 1991, l'action menée par les Etats parties pour renforcer la Convention visait essentiellement l'élaboration d'un protocole de respect de la Convention qui serait juridiquement contraignant. D'aucuns pensent que ce protocole serait un moyen de renforcer l'assurance en l'exécution de la Convention et d'autres pensent, plus vivement, qu'il permettrait de contrôler le respect de la Convention. L'élaboration de ce protocole est un processus lent. En effet, les désaccords techniques et politiques persistent lorsqu'il s'agit de déterminer ce que devraient permettre des mesures de vérification telles que les déclarations ou les inspections.

Certains évoquent les difficultés d'arriver à une conclusion au sujet du programme iraquien d'armes biologiques pour rappeler les difficultés techniques qu'il y a à vérifier la non détention de telles armes. D'aucuns estiment que ces problèmes peuvent être réglés par un régime de déclarations circonstanciées et d'inspections intrusives, alors que des membres de l'industrie de biotechnologie insistent pour que des limites soient fixées pour les déclarations et les inspections en faisant valoir que la transparence met en péril la propriété intellectuelle. Face à de telles positions, apparemment contradictoires, est-il possible d'envisager de vérifier le respect de la Convention sur les armes biologiques ? Quelles sont les autres solutions envisageables pour renforcer le régime des armes biologiques à l'heure actuelle ? Convendrait-il d'examiner des propositions qui entrent ou non dans le champ d'application du traité ?

Un autre aspect des efforts entrepris pour renforcer la Convention sur les armes biologiques concerne l'article X, qui recommande aux Etats parties à la convention de s'engager à « faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et techniques ayant un rapport avec l'emploi d'agents bactériologiques (biologiques) et de toxines à des fins pacifiques ». Depuis le début des années soixante-dix, au moment des négociations de la Convention sur les armes biologiques, l'évolution des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie a limité le partage informel des connaissances, des techniques et des échantillons qui caractérisait les sciences biologiques dans les années soixante. Cette évolution s'est produite au sein même du « Nord » industrialisé, mais également entre le Nord industrialisé et le Sud en développement. Ce changement considérable dans les mouvements des ressources biologiques soulève de nouvelles questions sur l'application de l'article X, qui fournit, de l'avis de certains, des motifs favorables au renforcement du régime de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Certains pays en développement sont préoccupés à l'idée d'approuver un nouveau protocole sans savoir s'ils disposeront des moyens nécessaires pour en remplir les objectifs.

Ces interrogations soulignent l'impérieuse nécessité de réévaluer les conceptions actuelles d'un renforcement de la Convention sur les armes biologiques. Ce projet a pour objectif de rassembler des

experts des différents domaines concernés (droit international, relations internationales, sciences biologiques, médecine, santé publique, histoire, économie, étude des civilisations, journalisme), des membres des organisations non gouvernementales et des spécialistes de la Convention sur les armes biologiques. Ils auront pour objectif non seulement d'examiner les problèmes immédiats auxquels se trouve confrontée la Convention, en tenant compte des circonstances politiques, militaires et économiques, mais aussi d'étudier comment ces difficultés peuvent influencer les prises de position en matière de désarmement biologique. En résumé, le projet vise à comprendre les problèmes actuels qui ralentissent l'élaboration d'un protocole de respect ou de vérification et de les dépasser. Un tel objectif pourrait bien impliquer le réexamen total des problèmes actuels et des solutions envisagées.

Une conférence réunissant les personnes concernées par ce projet s'est tenue à Genève du 5 au 8 juillet 1998. Certaines interventions prononcées lors de cette rencontre donneront lieu à la publication d'un livre. Les résultats et propositions de ce projet seront par ailleurs présentés lors d'un séminaire organisé en 1999.

Ce projet est financé par des bourses accordées par la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, la Fondation Ford, la Fondation New England Biolabs et l'Université du Michigan.

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

**Susan Wright**

Maître de recherche

Tél. : (+41 22) 917 16 15  
Fax : (+41 22) 917 01 76  
E-mail : [swright@unog.ch](mailto:swright@unog.ch)

## La Consolidation de la paix et les mesures concrètes de désarmement en Afrique de l'Ouest : stimuler la recherche au niveau national

### Proposition de projet pour 1998–2000

Dans le cadre des recherches effectuées sur le désarmement, le développement et la prévention des conflits, l'UNIDIR envisage un certain nombre d'actions visant à favoriser la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

S'inspirant du succès de l'expérience malienne, l'UNIDIR propose d'étendre sa collaboration avec le PNUD à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest afin de promouvoir la consolidation de la paix, les mesures concrètes de désarmement et la réconciliation nationale grâce à diverses organisations locales. La stratégie de recherche serait analogue dans chaque cas et se baserait sur la structure suivante :

Phase 1 : le PNUD et l'UNIDIR organiseront, dans la capitale du pays, une série de séminaires qui permettront d'examiner l'expérience malienne et auxquels prendront part l'armée, la police, les institutions spécialisées des Nations Unies, la presse, la société civile, des associations de femmes, le ministère des affaires étrangères et d'autres représentants du gouvernement. Les principaux points abordés lors des débats porteront notamment sur les initiatives engagées par les Nations Unies au niveau sous-régional comme un code de conduite pour les relations entre la société civile et l'armée, la collecte et la destruction des armes illégales, un moratoire sous-régional sur les armes de petit calibre et une base de données sur les armes de petit calibre disponibles.

Phase 2 : l'UNIDIR établira un contrat de recherche avec un institut local (une université ou une organisation non gouvernementale) pour coordonner la recherche en matière de rétablissement de la paix avec trois ou quatre chercheurs individuels (un universitaire, un journaliste, un représentant d'une association de femmes et un militaire). Ces chercheurs écriront chacun une étude sur la situation de la sécurité dans leur pays et sur les politiques qu'il conviendrait de mettre en oeuvre pour renforcer le processus de consolidation de la paix et les mesures concrètes de désarmement. L'institut partenaire communiquera ces travaux de recherche à l'UNIDIR pour qu'ils soient publiés. Ces travaux de recherche pourront alors inspirer les initiatives pour la consolidation de la paix au niveau local.

Phase 3 : lorsque la publication sera terminée, l'UNIDIR et le bureau régional du PNUD organiseront un séminaire national sur la consolidation de la paix au cours duquel les chercheurs présenteront leurs conclusions afin de stimuler un débat national. Cette étape permettra de ne pas limiter les recherches effectuées à de simples rapports sur la possibilité d'appliquer l'expérience malienne, mais de susciter une discussion publique sur les chances de consolidation de la paix aux niveaux local et régional au cours de laquelle la participation des médias et des universitaires, ainsi qu'un échange de vues entre les représentants civils et militaires de la société seront favorisés par les Nations Unies. Le séminaire national devrait être l'occasion d'ébaucher des plans pour des actions spécifiques en faveur de la consolidation de la paix et des mesures concrètes de désarmement.

L'UNIDIR vise deux objectifs en décidant de promouvoir de tels programmes de recherche en s'appuyant sur des institutions locales. D'une part, l'institut contribuera à renforcer la société civile dans des pays ravagés par la guerre, en engageant des chercheurs locaux et en provoquant un débat national. D'autre part, les résultats des recherches viendront étayer l'idée qu'une paix durable est possible, tout en faisant valoir l'importance des mesures concrètes de désarmement comme élément déterminant de la consolidation de la paix. Il deviendra alors de plus en plus évident que la prolifération des armes légères est un problème régional qui doit être réglé au niveau régional.

L'institut cherche à réunir les moyens financiers et logistiques qui permettront de réaliser ce projet.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

***Robin Poulton***

Maître de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 44

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [rpoulton@unog.ch](mailto:rpoulton@unog.ch)

## Utilisation de l'imagerie satellitaire commerciale au Moyen-Orient

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a organisé, en collaboration avec le Cooperative Monitoring Center (CMC) des Sandia National Laboratories, un séminaire sur l'utilisation potentielle de l'imagerie satellitaire commerciale pour favoriser la paix et le développement au Moyen-Orient. Les participants ont examiné trois domaines majeurs où les techniques de télédétection pourraient être employées : la maîtrise des armements, le développement économique et les ressources naturelles et écologiques.

Cette rencontre a réuni une trentaine d'experts des techniques de télédétection ou des questions de sécurité et de développement au Moyen-Orient. Les débats ont plus particulièrement porté sur les technologies aujourd'hui disponibles et sur celles qui le seront probablement dans un avenir proche. La maîtrise des armements, le développement économique et les ressources naturelles et écologiques étant des questions importantes pour la région, cette rencontre a été l'occasion, pour les experts venus des différents pays du Moyen-Orient, d'examiner ensemble ces problèmes.

Cette conférence a bénéficié des connaissances de l'UNIDIR en matière de sécurité dans la région et des compétences du CMC sur les techniques de télédétection. Plusieurs personnes venues de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement des Etats-Unis d'Amérique étaient également présentes. Outre ceux de la région, d'autres experts en matière de techniques de télédétection ont également participé à cette rencontre.

La conférence a eu lieu au Palais des Nations à Genève du 31 août au 3 septembre 1998. L'UNIDIR et le CMC publieront prochainement une monographie exposant les tendances qui se sont dégagées au cours des discussions ainsi qu'une analyse sur le potentiel des techniques de télédétection pour la consolidation de la paix et le développement économique au Moyen-Orient.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

***Kerstin Hoffman***

*Forum du désarmement*

Tél. : (+41 22) 917 15 82

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [dforum@unog.ch](mailto:dforum@unog.ch)

## Le Manuel de l'UNIDIR sur la maîtrise des armements

Il existe une demande pour des textes d'introduction et des ouvrages didactiques sur les questions liées à la maîtrise des armements. L'UNIDIR travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel expliquant les principaux termes et concepts de la maîtrise des armements. Ce manuel sera à la fois une introduction au sujet pour un public ayant une connaissance limitée de la maîtrise des armements, mais aussi un ouvrage de référence pour les étudiants, les chercheurs, les diplomates et les journalistes avec une connaissance plus approfondie des questions de maîtrise des armements.

Le manuel se présentera sous la forme d'un glossaire d'environ 200 termes organisés selon différentes rubriques. Chaque terme sera présenté dans un contexte plus large ce qui permettra, d'une part, de trouver rapidement un terme précis et, d'autre part, de couvrir plusieurs aspects dans leur ensemble. Grâce à des renvois à d'autres termes et concepts, le lecteur pourra accéder à des questions connexes pertinentes. Le chercheur chargé de concevoir l'organisation du manuel et d'en rédiger la première version bénéficiera du concours d'un comité de rédaction regroupant des experts de la région et de la maîtrise des armements.

Le manuel devrait être publié en 1999, en anglais et en arabe. Il pourrait être ultérieurement traduit dans d'autres langues.

*Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :*

### **Steve Tulliu**

Rédacteur

Tél. : (+41 22) 917 15 98

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [stulliu@unog.ch](mailto:stulliu@unog.ch)



## Le Geneva Forum

En collaboration avec le Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut universitaire de hautes études internationales et le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, l'UNIDIR organise le Geneva Forum. Cette série de débats occasionnels se tient au Palais des Nations et aborde les questions de maîtrise des armements et de désarmement. Les missions et organisations locales sont les premières concernées par ces rencontres qui sont l'occasion de disséminer de l'information sur les questions de sécurité et de désarmement.

Ces rencontres devraient servir de passerelles entre la communauté de recherche internationale et les diplomates et journalistes basés à Genève. Grâce au généreux soutien du Gouvernement suisse, le Geneva Forum va se concentrer sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre. Les orateurs aborderont des aspects précis de la question et pourront l'examiner selon un angle régional particulier.

Les rencontres sont planifiées au gré des circonstances puisqu'elles dépendent souvent des disponibilités d'experts internationaux de passage à Genève pour traiter précisément de ces questions.

Lorsqu'il est disponible, le texte des interventions du Geneva Forum, est distribué directement lors de la présentation ou ultérieurement sur simple demande. Les discussions demeurent cependant confidentielles afin de favoriser un échange de vues libre et informel.

Citons parmi les derniers sujets abordés au Geneva Forum le renforcement de la Convention sur les armes biologiques, la proliférations des armes légères, le Registre des armes classiques de l'ONU, les mines terrestres et les armes cruelles et d'emploi aveugle.

*Pour plus d'informations sur le Geneva Forum, veuillez vous adresser à :*

### **Isabelle Roger**

Assistante administrative

Tél. : (+41 22) 917 31 86

Fax : (+41 22) 917 01 76

E-mail : [iroger@unog.ch](mailto:iroger@unog.ch)